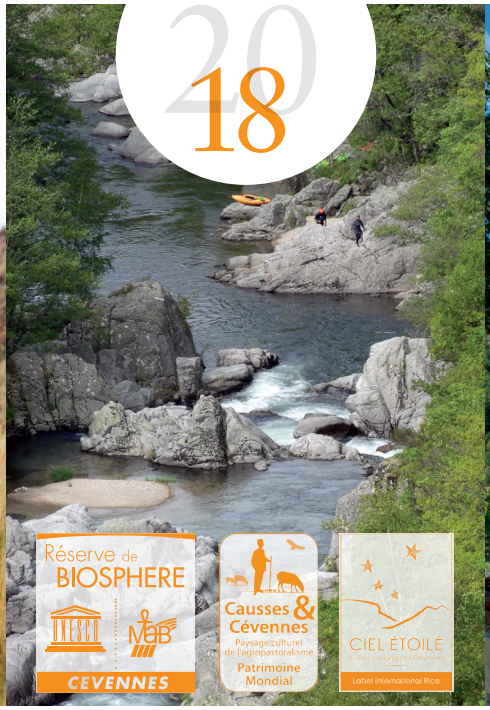
Parc national des Cévennes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2018







Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2018 de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

L'année écoulée a vu l'aboutissement d'un travail engagé depuis cinq ans par les équipes de l'établissement et de très nombreux acteurs du territoire, pour lutter contre la pollution lumineuse et préserver ainsi la qualité du ciel étoilé et la biodiversité nocturne du Parc national. L'obtention du label Réserve internationale de ciel étoilé est une très grande satisfaction pour nous tous et sera, sans nul doute, une source d'attractivité supplémentaire pour le territoire !

L'année a été également marquée par l'aboutissement d'une réflexion menée depuis 2015 sur le devenir du barrage et du lac des Pises : la cession du site au département du Gard au titre des Espaces naturels sensibles va permettre de préserver ce lieu exceptionnel si cher au cœur des habitants de l'Aigoual.

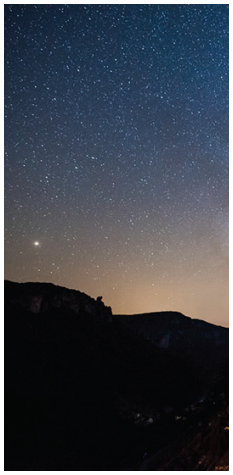
Autre démarche importante pour le territoire et pour l'établissement, les atlas de la biodiversité communale engagés par neuf communes, rejointes par quatre autres en 2019, ont enrichi la connaissance partagée de la faune et de la flore locales : plusieurs nouvelles espèces animales ont ainsi été identifiées dans le Parc national.

Enfin, l'installation du nouveau conseil économique, social et culturel en fin d'année apporte la garantie de la représentativité du territoire dans les instances consultatives du Parc.

Je vous invite à présent à découvrir à travers la lecture de ce rapport combien l'année 2018 a été active et fructueuse pour l'établissement et pour le territoire !

Henri Couderc
Président du conseil d'administration

p3
Les temps forts de l'année 2018



p5
Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

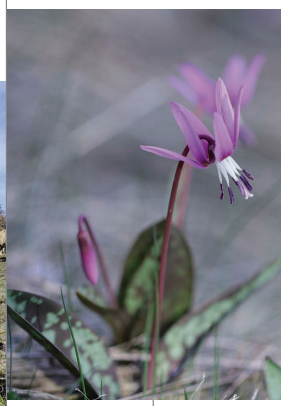
Produire et diffuser les connaissances p.5
Connaissance p.6
Recherche p.8
Protéger et restaurer p.10
Surveillance du territoire p.10
Espèces et milieux p.12
Patrimoine culturel et paysager p.14
Accompagner le développement durable p.14
Agriculture et pastoralisme p.17
Sylviculture p.21
Chasse p.23
Architecture, urbanisme p.25
Artisanat et activités économiques p.26
Transition énergétique p.27
Eau p.28
Faire connaître et accueillir p.36
Education au développement durable du public scolaire p.37
Sensibilisation du grand public p.38
Structures d'accueil p.42





p43
Le pilotage des politiques

p50
Zoom sur l'actualité des massifs



p55
La gestion de l'établissement public

Les temps forts de l'année 2018

Le Parc national décroche son étoile !

Le 13 août, le Parc national des Cévennes est devenu la plus grande Réserve internationale de ciel étoilé d'Europe. Cette prestigieuse distinction internationale, décernée par *l'International dark-sky association*, reconnaît l'exceptionnelle qualité du ciel étoilé du Parc national et récompense le travail engagé par l'établissement public et le territoire pour la protéger et la valoriser.





Ste-Enimie accueille la « Journée avec le Parc »

La manifestation annuelle « Une journée avec le Parc » s'est tenue le 9 septembre à Ste-Enimie, sur la commune de Gorges-du-Tarn-Causses. Randonnées, visites, expositions et animations, proposées par l'établissement et de nombreux partenaires, ont permis aux participants de redécouvrir les richesses patrimoniales locales et les actions menées par le Parc pour les préserver.



Le conseil économique, social et culturel est installé

Le nouveau conseil économique, social et culturel de l'établissement public a été installé le 14 décembre. Philippe Galzin, agriculteur, a été réélu à la tête de cette instance consultative dont le rôle est d'assister le conseil d'administration et la direction notamment pour le suivi de la mise en œuvre de la charte et l'animation de la vie locale.



La préfète de la Lozère à la rencontre du Parc national

Christine Wils-Morel, préfète de la Lozère et commissaire du Gouvernement auprès de l'établissement public, est venue pendant l'été à la rencontre du Parc national des Cévennes, accompagnée de François Bourneau, alors sous-préfet de Florac-Trois-Rivières. Après avoir assisté à une présentation de l'établissement et de ses missions, elle est allée sur le terrain découvrir la colonie de vautours de la vallée de la Jonte.

Une nouvelle dynamique pour le site des Pises

La réflexion lancée en 2015 sur le devenir du barrage des Pises a abouti fin 2018 à la cession par l'établissement de l'ouvrage situé en cœur de Parc national au conseil départemental du Gard au titre des Espaces naturels sensibles. Outre le barrage, ce sont 65 ha dont 12 ha de plan d'eau qui font l'objet de ce projet qui doit permettre de préserver ce site exceptionnel pour ses milieux naturels et ses paysages.



Visite des parquets de la Lozère et du Gard

Mélodie Fabre, substitut du procureur d'Alès, Xavier Sicot, procureur de Mende et Philippe Trinckquel, commandant de groupement de la gendarmerie de la Lozère, ont rencontré l'établissement le 9 octobre pour dresser un bilan du protocole en œuvre depuis 3 ans et décider de son renouvellement avec, comme priorité en matière de police judiciaire de l'environnement, le respect des règles liées au feu et de celles relatives à la sécurité à la chasse.



Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

En 2018, l'acquisition de connaissances en matière de biodiversité a répondu à un double objectif : associer les acteurs du territoire – c'est le cas avec les ABC - et cibler en priorité des espèces à fort enjeu de préservation lors des collectes de données dites « expertes » : inventaires, suivis et études.

La diffusion des connaissances a progressé, au travers d'échanges de données structurés dans le cadre du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Par ailleurs, le site internet Biodiv'Cévennes permettra en 2019 de mettre ces connaissances à la disposition du grand public.

La prise de conscience de l'importance vitale des insectes, notamment des pollinisateurs, pour le fonctionnement des écosystèmes a conduit l'établissement à mobiliser des moyens humains et financiers pour un inventaire de ces espèces ou encore pour le suivi de leur biomasse.







Connaissance

Atlas de la biodiversité communale : la dynamique se confirme

L'établissement public a poursuivi son appui aux quatre communes du territoire qui, les premières, ont engagé dès 2017 un atlas de la biodiversité communale (ABC) : Florac-Trois-Rivières, St-Privat-de-Vallongue, Génolhac et Arphy. Il a parallèlement soutenu le lancement d'une nouvelle génération d'ABC pour les communes du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, de Valleraugue, et de Sumène, St-Roman-de-Codières et St-Martial réunies.

L'année 2018 a été marquée par une évolution des modalités d'intervention. Les programmes d'inventaires et les actions de sensibilisation ont résulté d'appels à contributions lancés par chaque commune auxquels ont répondu en nombre acteurs associatifs et partenaires institutionnels locaux – 44 au total. L'établissement public et ces intervenants ont réalisé 45 inventaires faunistiques et floristiques qui ont permis de collecter plus de 4 500 nouvelles données et d'étoffer significativement les listes des espèces connues dans les communes (+ 45 % en moyenne pour les quatre communes pionnières). Quelques espèces nouvelles pour le Parc national ont aussi été recensées. Il s'agit en particulier de champignons, de coléoptères, d'hétérocères (papillons de nuit), ou d'espèces d'affinité méridionale identifiées lors de prospections menées en aire d'adhésion.

Au second semestre, l'établissement public a assisté quatre communes qui se sont portées candidates – et ont été retenues - dans le cadre d'un nouvel appel à projets national lancé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) : La Malène, St-Martin-de-Lansuscle, St-Michel-de-Dèze et St-Paul-le-Jeune. Elles devraient lancer leur ABC au printemps 2019.

2019 sera une année charnière car elle verra l'aboutissement des quatre premiers ABC, avec l'élaboration d'un plan d'actions dans chaque commune et la mise en œuvre de différentes modalités de diffusion des connaissances (production de rapports, mise en ligne du site internet Biodiv' Cévennes, dépôt des données au SINP).

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT






Des espèces nouvelles dans le Parc national

Lors de leurs prospections naturalistes, les agents de l'établissement ont découvert en 2018 plusieurs espèces totalement nouvelles dans le Parc national.

Ainsi, une nouvelle espèce d'amphibien a été identifiée aux abords de l'étang de Barrandon : la grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*). Cette grenouille verte n'était jusqu'alors connue en Lozère qu'au nord du département, en Aubrac et en Margeride.

Sept nouvelles espèces d'orthoptères ont également été recensées, dont quatre lors d'inventaires menés dans le cadre d'atlas de la biodiversité communale. Il s'agit du grillon bordelais (*Eumodicogryllus bordigalensis*), de la decticelle intermédiaire (*Platycleis intermedia*), de la pholidoptère splendide (*Pholidoptera chabrieri*), du caloptène méridional (*Calliptamus wattenwylianus*), du criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus binotatus)*, du criquet de Jago (*Dociostaurus jagoi occidentalis*) et du sténobothre cigalin (*Stenobothrus fischeri*). La plupart de ces animaux, d'affinité méridionale, ont été découverts dans le massif Piémont cévenol. Ces trouvailles portent à 91 le nombre d'espèces d'orthoptères présentes dans le Parc national.

Comme attendu, les inventaires en cours de coléoptères saproxyliques apportent aussi leur lot d'espèces nouvelles pour le territoire du Parc. Au moins cinq ont été identifiées en 2018 dont quatre sont aussi nouvelles pour le département de la Lozère, comme le *Notolaemus castaneus*, un petit coléoptère inféodé aux écorces de bouleau et de châtaignier, et prédateur des scolytes, insectes qui causent de gros dégâts aux arbres.

Connaître les sites d'alimentation du crave à bec rouge

Le crave à bec rouge (*Phyroccorax phyroccorax*), espèce d'intérêt communautaire au titre de la directive Oiseaux, est un corvidé menacé en Europe. Emblématique du sud du Massif Central, cet oiseau est assez mal connu localement, et l'on sait notamment peu de choses sur ses sites d'alimentation.

C'est dans ce contexte qu'une étude financée par la DREAL Occitanie a été lancée en 2018, principalement sur des sites Natura 2000 situés sur les causses du sud du Massif Central. Plusieurs associations de protection de l'environnement, la fédération des chasseurs de la Lozère, un organisme de recherche (CEFE-CNRS) et le Parc national des Cévennes en sont les partenaires.

L'établissement public du Parc national a coordonné le protocole d'étude et analysé la totalité des données collectées. Les équipes ont ainsi mesuré et comparé différentes variables environnementales, notamment concernant la structure et la composition de la strate herbacée (échelle micro-habitats), le recouvrement de la végétation ligneuse (échelle macro-habitats) et la composition des grands types de formations végétales à l'échelle paysagère.

Les résultats montrent que la sélection des sites d'alimentation du crave se fait à une échelle paysagère, mais aussi à l'échelle fine des micro-habitats. Sur les Grands Causses, la sélection est déterminée principalement par la présence d'habitats à végétation herbacée rase (< 5 cm) avec une forte proportion de sol nu et contenant souvent des crottes de bétail. Autant d'éléments qui induisent que la population de crave à bec rouge du sud du Massif Central pourrait être menacée par une régression des activités agro-pastorales.







Recherche

Veille sanitaire sur les salamandres tachetées en Europe

La salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) est l'un des amphibiens menacés par une nouvelle maladie provoquée par un champignon très pathogène, *Batrachochytrium salamandrivorans*. C'est en 2013 que ce champignon a été identifié dans les populations de salamandre au Pays-Bas. Depuis, les effectifs de l'amphibien se sont effondrés.

Un programme scientifique a été lancé afin de déterminer l'aire de répartition du champignon coupable en Europe occidentale, de mettre en place un réseau de surveillance et de développer des outils de diagnostic rapide de sa présence au sein des populations d'amphibiens.

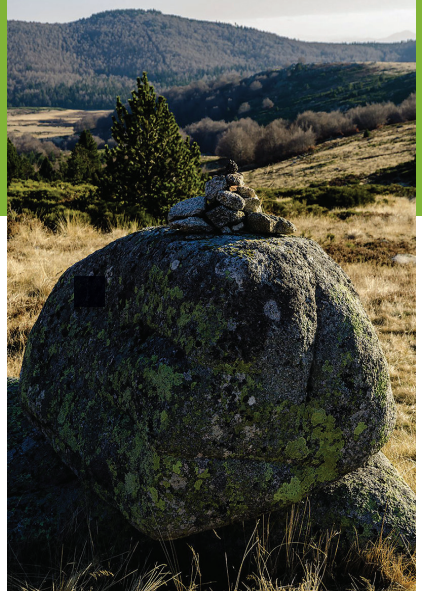
Le Parc national des Cévennes est au nombre des 20 sites en France dans lesquels des analyses sanitaires ont été effectuées à l'automne 2017 et au printemps 2018 sur des populations de salamandre tachetée. Les agents de l'établissement ont effectué des frottis cutanés sur 27 individus. Tous les échantillons de mucus collectés et analysés se sont révélés négatifs. On peut donc se réjouir du fait que les salamandres cévenoles sont, à ce jour, indemnes du champignon pathogène.

Une inquiétante diminution de la biomasse d'insectes volants

En Allemagne, une étude scientifique a récemment révélé que la biomasse d'insectes volants a diminué de 80 % au cours des 27 dernières années. Or, on sait combien les insectes sont cruciaux dans le fonctionnement des écosystèmes, en particulier en assurant la pollinisation des plantes sauvages et des cultures. Les chercheurs attribuent ces évolutions alarmantes à l'altération – la fragmentation, notamment - des habitats naturels, à la banalisation des paysages du fait de l'urbanisation, et surtout à l'intensification des pratiques agricoles avec l'accroissement des intrants et la généralisation de l'utilisation des néonicotinoïdes, insecticides neurotoxiques déjà identifiés comme étant responsables de la disparition des abeilles domestiques et sauvages.

L'équipe scientifique allemande à l'origine de cette étude a proposé d'étendre son dispositif à la France. Six sites français sont concernés, dont le Parc national des Cévennes. En effet, depuis le 1er septembre 2018, l'usage des néonicotinoïdes est interdit par la loi*** : il est donc intéressant d'étudier l'impact de cette mesure sur la biomasse d'insectes volants. Un piège d'interception passif, c'est-à-dire sans produit attractif, a été installé sur les crêtes des vallées cévenoles. Les échantillons, collectés entre fin mai et début novembre, à raison d'une collecte tous les 10 jours, ont été envoyés au laboratoire entomologique allemand coordinateur de ce suivi. Cette collecte des insectes volants sera reconduite. Le territoire du Parc national étant très peu concerné par l'utilisation d'insecticides, il pourrait même servir d'étalon pour les autres sites en France et en Europe.





L'établissement public du Parc a par ailleurs engagé en 2018 des inventaires complémentaires sur les abeilles sauvages (hymènoptères apiformes) présentes sur le territoire. Ce travail permettra de mieux connaître la diversité des espèces recensées, d'en établir une liste, d'en identifier les enjeux de conservation et de proposer des mesures de conservation.

****Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*

La thèse sur les « paysages et services éco-systémiques » est terminée

Clémence Moreau a mis un point final à la thèse qu'elle avait commencée en décembre 2015 sur l'évolution des paysages du mont Lozère et le concept de service éco-systémique. Cette thèse était portée par l'INRA et le CNRS, et co-financée par l'établissement public.

Le phénomène d'évolution des paysages se traduit par des conséquences concrètes (ouverture ou fermeture de milieux, prolifération ou disparition des certaines espèces...) pour lesquelles il est indispensable de trouver des compromis entre des objectifs et des intérêts contradictoires. Parce qu'ils impliquent une diversité d'acteurs et parce qu'ils doivent être réalisés dans un contexte d'incertitudes, ces compromis peuvent être gérés par le biais de la concertation. La thèse visait donc à explorer les leviers et les verrous de la gestion collective de ces compromis. Son auteure a mobilisé le concept de service écosystémique et testé sa capacité à éclairer ces compromis.

Les entretiens individuels menés en 2017 avaient permis de définir les différentes représentations par le territoire de l'évolution des paysages du mont Lozère.

En 2018, à partir de sa perception des jeux d'acteurs et des enjeux, l'étudiante a conçu un jeu de rôles, SECOLOZ***, pour favoriser le débat autour des questions d'évolution des paysages. Trois ateliers collectifs ont été organisés, deux à l'externe et un à l'interne, pour s'approprier le jeu et réfléchir à la possibilité de l'utiliser sur d'autres massifs du Parc national ou pour d'autres problématiques.

Clémence Moreau soutiendra sa thèse en mars 2019. Ce travail aura permis d'identifier des services éco-systémiques rendus sur le territoire du Parc, de confirmer l'attachement des habitants du Parc national aux milieux ouverts, d'améliorer la perception des interdépendances entre divers acteurs et de favoriser le dialogue.

**** Retrouvez sur Youtube la vidéo « Secoloz : un jeu de rôles pour une gestion concertée des paysages sur le Mont-Lozère »*
https://www.youtubecomwatch?v=gwREljkN8Co





2. Protéger et restaurer

Avec plus de 300 autorisations de travaux dérogatoires à la règlementation du cœur du Parc délivrées par l'établissement public – et seulement 5 refus -, les échanges entre les porteurs de projets et les agents du Parc ont été nombreux et fructueux. L'établissement a pu accompagner les acteurs économiques dans des actions vitales pour le territoire et respectueuses de l'environnement.

La connaissance de la relation entre certaines activités agricoles et la préservation d'espèces végétales et animales menacées a progressé. Les liens tissés par les agents avec de nombreux agriculteurs et leurs échanges sur la nécessité de maintenir des landes favorables aux busards, ou encore sur les modalités de gestion pastorale d'espaces qui abritent l'azuré des mouillères ou l'apollon, devraient déboucher sur des contrats agri-environnementaux en 2019.

Surveillance du territoire

Veille et police de l'environnement : priorité au contact avec les habitants

A la création du Parc national il y a bientôt 50 ans, le « cœur » - alors nommé zone centrale - abritait environ 300 habitants permanents. On en compte 700 aujourd'hui.

Pour les agents du Parc, un contact régulier avec ces habitants comme avec les résidents secondaires est une priorité. Cela se traduit par un quota de 50 jours/an dédiés à cette mission de « veille » pour chaque garde-moniteur - ce qui équivaut pour l'établissement à environ 1000 jours annuels. Les objectifs de la « veille » sont de bien connaître le territoire, d'être visible, et surtout d'entretenir un dialogue favorable aux activités économiques, sociales et culturelles compatibles avec la protection de la biodiversité et des paysages.

Par ailleurs, 184 jours ont été consacrés à la police judiciaire de l'environnement, dans le cadre du plan de contrôle de l'Etat. Les priorités en 2018 ont été la circulation, les feux, la sécurité à la chasse et la réglementation du cœur.

En 2018, environ 350 avertissements oraux ont été donnés pour infractions mineures (bivouac non autorisé, chiens non tenus en laisse, stationnement nocturne de camping-car…). Des infractions plus graves ont donné lieu à 7 avertissements écrits (circulation…), 24 timbres-amendes (feu, sécurité lors d'actions de chasse…) et 7 procès-verbaux (chasse sans détention de permis, cueillette sans autorisation, abandon de déchets…). Deux autres procès verbaux au titre de délits pour des travaux sans autorisation ont été transmis pour instruction à la justice.





Le protocole d'accord entre les parquets et l'établissement est renouvelé

Le 9 octobre, après 3 ans de mise en œuvre du protocole d'accord entre les parquets de Mende et d' Alès et l'établissement public du Parc national, une réunion de bilan s'est tenue au siège du Parc, à Florac Trois Rivières, et sur le terrain. Le protocole d'accord définit et oriente le traitement des infractions à la règlementation du cœur du Parc.

Les trois parties ont réaffirmé l'importance d'une recherche systématique de remise en état du milieu naturel lorsqu'elle est possible et pertinente au vu des enjeux environnementaux et de la nature de l'infraction. L'articulation des procédures et des réponses apportées entre les plans administratif et judiciaire montre bien tout l'intérêt de rechercher en priorité cette remise en état du milieu. En effet, sur 77 infractions traitées en deux ans, 53 % ont eu une issue positive après une phase dite « amiable » et de régularisation administrative ; 7% des infractions seulement ont donné lieu à des actions de police judiciaire de l'environnement. En l'absence d'articulation entre la police administrative et la police judiciaire, 70 % des infractions auraient fait l'objet de procès-verbaux de constatation au titre de délits (en moyenne, depuis 10 ans, 3 à 4 délits sont relevés chaque année).

Un nouveau protocole d'accord sera signé début 2019 avec deux priorités renforcées en matière de police judiciaire de l'environnement : le respect des règles inhérentes aux feux et de celles relatives à la sécurité à la chasse.

Autorisations dérogatoires à la règlementation accordées dans le cœur

En 2018, ont été accordées :

- 208 autorisations de travaux dans les domaines du bâti, des travaux publics, de l'agriculture, de la forêt, de l'eau et de la signalétique ;
- 5 autorisations de campement ;
- 3 autorisations d'activités artisanales ou commerciales nouvelles ;
- 5 autorisations de manifestations publiques ;
- 39 autorisations de manifestations sportives ;
- 34 autorisations de circulation ;
- 19 autorisations de prises de vue avec ou sans survol (dont 4 autorisations de prises de vue au sol et 15 autorisations de survol) ;
- 2 autorisations de survol à des fins scientifiques ;
- 16 autorisations de capture ou de prélèvements d'espèces animales sauvages et 2 de capture de chiens errants ;
- 1 autorisation d'introduction d'espèce ;
- 11 autorisations de cueillette de plantes sauvages.







Espèces et milieux

Comment protéger l'azuré des mouillères

L'azuré des mouillères (*Phengaris alcon*) est une espèce de papillon menacée, protégée en France et qui fait l'objet de nombreux programmes de conservation. Le développement des chenilles est strictement tributaire de la gentiane pneumonanthe, plante-hôte des pontes du papillon. En 2018, l'établissement a mené une étude pour évaluer comment la pression de pâturage impacte le maintien des hampes de gentiane pneumonanthe et la survie des pontes de l'azuré. L'objectif était de pouvoir définir des modalités de pâturage (intensité, période) favorables à la préservation du papillon.

Le travail a consisté à suivre les variations d'abondance des œufs pondus et l'abroutissement de chacune des 300 hampes sélectionnées sur 22 parcelles pâturées par des bovins ou des équins, entre le 2 juillet et le 12 septembre. Les résultats ont montré une défoliation des tiges bien plus importante dans les parcelles pâturées que dans celles qui ne le sont pas. Il en est de même pour la survie des œufs issus des pontes.

Un pâturage extensif soit tardif soit précoce, hors de la période de ponte de l'azuré et de développement de la gentiane – de début juillet à la mi-septembre – peut contribuer à protéger le papillon. Si l'agriculteur ne peut pas reporter le pâturage, il peut avoir recours à la refente de parcs ou à la pose temporaire d'enclos. De tels dispositifs de protection seront testés en 2019 auprès d'éleveurs volontaires et sur les propriétés du Parc national.

Restauration de la continuité écologique en faveur du criquet marcheur

Bien que présent en France dans les Alpes et les Pyrénées, le criquet marcheur (*Podisma pedestris*) n'est connu, pour l'ensemble du Massif Central, que sur le mont Lozère. Plus précisément, ce criquet ne se rencontre que dans le cœur du Parc national sur quelques centaines d'hectares entre le pic Cassini et le col du Pré de la Dame. Son habitat de prédilection est constitué par des landes sèches à callune, à myrtille ou à airelle des marais avec des affleurements de sol nu, entre 1 450 et 1 680 mètres d'altitude.

Le noyau principal de la population du criquet marcheur du pic Cassini est isolé du noyau secondaire du col du Pré de la Dame par la crête de la Tête de Bœuf, située en forêt domaniale. Cette crête, matérialisée par un sentier pédestre, s'étend sur 3 km. Le criquet marcheur est encore présent le long du sentier, sans toutefois être abondant.

En 2018, la décision a été prise d'engager des travaux de réouverture de la crête de Tête de Bœuf dans le cadre du partenariat entre le Parc national et l'Office national des forêts afin de restaurer la continuité écologique entre les deux noyaux de population. La première tranche de ces travaux s'est déroulée durant la seconde quinzaine d'octobre. La deuxième tranche est programmée en 2019.





Expérimentation de munitions sans plomb : bilan à mi-parcours

L'action « Munitions sans plomb » lancée fin 2016 dans le cadre du programme Life Gypconnect s'est poursuivie en 2018. Portée par le Parc national des Cévennes en étroite collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère, elle est destinée à sensibiliser les chasseurs de grand gibier à l'utilisation de munitions sans plomb en les informant sur le problème du saturnisme chez les rapaces nécrophages, situés en bout de chaîne alimentaire.

Cinquante et un chasseurs volontaires se sont engagés à utiliser des munitions sans plomb et à tester leurs performances pendant les campagnes de chasse 2017-2018 et 2018-2019. Le surcoût des munitions alternatives a été compensé par un financement Life : chaque chasseur a bénéficié d'un tarif préférentiel pour l'achat de quatre boîtes de ces balles sans plomb.

En 2018, à l'issue de la première saison de test, un bilan a été dressé à partir d'enquêtes renseignées par les participants.

L'évaluation prenait en compte quatre critères : la précision, les performances létales, l'impact sur la venaison et la satisfaction globale.

L'avis des chasseurs a globalement été très positif à une réserve près : le surcoût d'environ 30 % par rapport aux munitions au plomb constitue un réel frein à la poursuite de leur utilisation une fois l'expérimentation terminée, en février 2019.

Au vu des retours positifs des chasseurs volontaires et de l'intérêt manifesté par de nouveaux « adeptes », l'association cynégétique du Parc national, la Fédération des chasseurs 48 et l'établissement public du Parc réfléchissent aux moyens de favoriser la poursuite de l'utilisation des munitions alternatives dans le Parc national, notamment en trouvant une solution pour diminuer les surcoûts.









Patrimoine culturel et paysager

Un peu plus près des étoiles...

CIEL ÉTOILÉ
du Parc national des Cévennes
PARTENAIRE

Le travail mené depuis 5 ans par les agents du Parc en lien avec les partenaires locaux que sont les associations d'astronomes amateurs, les syndicats d'énergie et d'électricité et les communes du territoire a permis de décrocher en août 2018 le prestigieux label de Réserve internationale de ciel étoilé (Rice).

Le Parc national des Cévennes est ainsi devenu la plus vaste Rice d'Europe et la 2e en France et en Occitanie après celle du Pic du Midi qu'accompagne le Parc national des Pyrénées.

La labellisation Rice a été célébrée le 13 août chez un partenaire touristique du Parc national, le domaine de Pradines, situé sur la commune de Lanuéjols (30), à l'occasion des « Nuits du Causse Noir » organisées par un collectif d'associations d'astronomie de la région.

Par cette récompense, c'est la richesse des paysages et de l'environnement nocturnes du Parc national qui est reconnue internationalement. L'engagement pris auprès de l'organisme labellisateur, l'*International dark-sky Association* (IDA), est de rénover dans les 10 ans à venir l'ensemble des quelque 19 000 points lumineux du territoire. Pour ce faire, un *guide de l'éclairage* a été écrit collectivement avec les syndicats et intercommunalités compétentes pour adopter des règles ambitieuses et opérationnelles.

Pour acter l'engagement des principales structures compétentes dans la mise en œuvre des programmes de rénovation de l'éclairage public à respecter les prescriptions techniques du guide de l'éclairage, le Parc national a remis une déclinaison « Partenaire » du logo de la Rice : le SDEE48, le SMEG et Alès agglomération réalisent désormais leurs opérations de rénovation de l'éclairage en appliquant ces recommandations. Ils bénéficient pour mener à bien ces investissements lourds de fonds européens (FEDER) gérés par la région Occitanie.

Les 8 et 9 novembre, dans le cadre des Eco-dialogues du Vigan, le Parc national a organisé avec l'AFB un colloque intitulé « Comment préserver et valoriser les paysages et l'environnement nocturnes ? ». Plus de 100 personnes ont participé aux échanges qui ont permis de croiser les enjeux techniques de l'éclairage public avec ceux liés à la préservation ou à la restauration des équilibres naturels ou d'aborder les notions de trame sombre, trame noire tout en questionnant la valorisation touristique qui pouvait être faite de ce patrimoine.

Le programme des Eco-dialogues a offert au grand public de découvrir les enjeux de la nuit et le fonctionnement de l'univers pour faire prendre conscience à tous que nous sommes embarqués sur un vaisseau fragile et unique et à ce titre responsables de sa préservation. A cette occasion, le livre *Nuits des Cévennes*, co-édité par le Parc national des Cévennes et les éditions du Rouergue, a été présenté au public en présence de plusieurs contributeurs.

l'Europe s'engage en France
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée





Comment parler des paysages avec le territoire

Pour la deuxième année consécutive, le conseil scientifique (CS) de l'établissement a consacré son séminaire de terrain, les 30 et 31 août, à la thématique des paysages.

Les dynamiques d'évolution des paysages observées depuis quelques années, notamment dans le cœur, interrogent sur le travail à mener avec le territoire : comment partager certains constats, se projeter dans les paysages de demain, en intégrant les contraintes des exploitations agricoles et forestières et le maintien du caractère du Parc ?

Les membres du CS se sont rendus sur le causse Méjean pour y observer un patrimoine paysager exceptionnel, des évolutions paysagères ou encore des chantiers agricoles en cours.

Ils ont échangé sur le moyen de faire prendre conscience au territoire de l'évolution des paysages parfois rapide, brutale, ou irréversible. Les débats ont porté sur la question de l'échelle territoriale, de la participation nécessaire de tous les acteurs, notamment agricoles, et de l'acceptation de la réglementation du cœur.

Des propositions concrètes ont été formulées, parmi lesquelles l'élaboration d'un document sur les fondamentaux du paysage, qui constituerait la base des discussions avec le territoire, travail qui pourrait être confié à des scolaires ; toute initiative permettant de parler des paysages avec le grand public, tels des concours, des vidéos, des interviews... Les participants ont également souligné la nécessité de travailler sur des projets paysagers avec des exploitants agricoles, à l'échelle d'un hameau ou d'une exploitation. Les débats ont enfin porté sur la responsabilité collective du territoire quant à la préservation des paysages culturels de l'agropastoralisme, qui lui ont valu une reconnaissance de l'Unesco, orientation assortie de mesures inscrites dans la charte du Parc national.







Deux observatoires photographiques des paysages du Parc

Le Parc national possède désormais un observatoire photographique des paysages (OPP). A la suite d'un travail de prospection, une vingtaine de sites ont été sélectionnés et photographiés. Tous les trois ans, la même campagne photographique sera reproduite et il sera alors possible de comparer et mesurer les dynamiques qui s'exercent sur les paysages.

Cet outil de sensibilisation et d'aide à la décision fait l'objet d'une application rigoureuse : il faut en effet utiliser un cadrage et une technicité identiques pour chacun des lieux photographiés, afin de garantir une comparaison optimale dans le temps. La gestion forestière, les pratiques agricoles, le patrimoine bâti et minier font partie des thèmes qui ont guidé le choix des sites. Cet observatoire complète idéalement celui de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, focalisé sur le pastoralisme et ses attributs.

La labellisation du Parc national en Réserve internationale de ciel étoilé a naturellement amené l'établissement à mettre en place un second observatoire photographique : celui des paysages nocturnes. Cette démarche originale permettra de comparer le halo lumineux (interface ciel-terre) et l'éclairage des sites habités (vallées), et donc, dans le temps, l'impact produit par le changement de matériel d'éclairage public et les procédures d'extinction que le Parc promeut. Onze sites ont été sélectionnés. Guillaume Cannat, photographe spécialisé, a été missionné par l'établissement pour mener cette première campagne photographique, programmée sur 2018 et 2019.

Des belvédères pour admirer les grands paysages

Les grands paysages participent de l'attractivité touristique du Parc national. L'établissement public a souhaité étudier la possibilité de valoriser les panoramas époustouflants du territoire, en facilitant la contemplation et la lecture des paysages.

Après une phase d'inventaire et de prospection, une vingtaine de sites ont été identifiés comme susceptibles d'être aménagés et équipés de mobiliers spécifiques. Les cols de Montmirat, de Jalcreste et du Perjuret ont été ajoutés à la liste en tant que lieux stratégique, méritant une réflexion approfondie.

L'étude a permis de définir un vocabulaire commun pour valoriser les sites ; il faudra aussi retrouver une qualité d'accueil et une signalétique identiques, même si les belvédères auront des vocations diverses. Ces propositions ont été déclinées sur chacun des massifs du territoire et seront présentées aux maîtres d'ouvrage potentiels en 2019.









2. Accompagner le développement durable

Favoriser le développement durable dans le Parc national des Cévennes constitue un enjeu majeur qui ne peut se construire que dans la concertation et avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

L'établissement public s'est positionné comme initiateur de projets collectifs, comme la mise en œuvre d'un observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynétique ou le lancement de la réflexion pour devenir territoire de référence pour les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages. Il a également soutenu des projets portés par des partenaires : accompagnement des communes souhaitant répondre à l'appel à projet «Bourgs-centres Occitanie», aide aux collectivités et aux syndicats de rivière dans des actions d'amélioration de la qualité des rivières, soutien à la mise en place d'un réseau d'éleveurs et de bergers… L'accompagnement technique, autre priorité de l'établissement, s'est traduit notamment par l'organisation de journées techniques sur les pratiques agroécologiques. Le SylvoTrophée et la Fête de la bio...diversité ont également été des moments forts de 2018.

Agriculture et Pastoralisme

Florac fête la bio...diversité

L'établissement public a organisé début juillet la première édition de la Fête de l'agriculture biologique à Florac-Trois-Rivières. La communauté de communes Gorges Causses Cévennes – et son programme Terra rural –, l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes et la commune de Florac-Trois-Rivières étaient partenaires de l'événement.

La journée a réuni des producteurs et des consommateurs autour d'un marché de produits bio et de temps d'échanges. Ateliers, tables rondes et débats ont notamment porté sur les principes de la « bio », les bases de la règlementation, la transition agricole et alimentaire et, bien sûr, les bénéfices de l'agriculture bio sur les paysages et la biodiversité.





Démonstration de pratiques agro-écologiques

L'établissement a organisé à l'attention des agriculteurs du territoire plusieurs journées de démonstration de pratiques agricoles qui contribuent à répondre au besoin de réduire l'impact environnemental des productions agricoles et à sortir de certaines impasses techniques.

Les journées des 13 et 14 septembre en vallée Française ont porté sur l'utilisation des huiles essentielles dans l'élevage caprin, l'importance des mesures sanitaires et de certaines pratiques d'élevage dans la prévention. La présentation de la méthode OBSALIM (OBservation des Symptômes ALIMentaires), nouvel outil de diagnostic, a suscité un réel intérêt. A travers l'observation des crottes et des poils de l'animal, les éleveurs ont appris à décrypter les signes d'une mauvaise ration alimentaire ou d'une pathologie.

Les journées du 25 octobre et du 7 décembre, rendez-vous de type « bout de champ », ont eu pour thème les couverts végétaux. Les participants, éleveurs et techniciens, ont observé le développement de différents couverts - moutarde, trèfle, ray-grass, orge, sarrasin - plantés dans deux contextes pédoclimatiques différents, le Valdonnez et le causse Méjean.

Ils ont étudié leur place en tant qu'outil agronomique pour gérer la fertilité des sols, lutter contre le développement des adventices ou encore améliorer l'autonomie fourragère.

Un réseau d'échanges entre éleveurs et techniciens

Chaque exploitation pastorale a son propre fonctionnement, qui dépend des objectifs de l'éleveur, de son expérience, des contraintes économiques et techniques… Pour autant, certaines questions se posent à tous les exploitants. Des éleveurs et les techniciens agri-environnement de l'établissement ont donc décidé de constituer un réseau pour favoriser le partage d'expériences et de connaissances autour de la valorisation des surfaces pastorales et faciliter l'émergence de réponses aux problématiques locales, comme l'adaptation des systèmes pastoraux aux aléas climatiques.

Ce réseau prend la forme de journées organisées dans des fermes situées en divers lieux du territoire. Elles sont l'occasion de découvrir différents systèmes pastoraux, d'apporter un regard extérieur sur les exploitations visitées et d'aborder des thématiques techniques à partir de cas concrets : conduite de troupeau sur les parcours, connaissances zootechniques et comportementales des animaux, reconnaissance des plantes et de leurs caractéristiques (souplesse d'exploitation, appétence, propriétés nutritives, etc.), refend de parcs, gestion de l'embroussaillement lié à la fougère, au genêt ou au buis…

En 2018, trois journées (une sur l'Aigoual, une dans les vallées cévenoles et une sur le causse Méjean) ont été organisées en partenariat avec le CIVAM Empreinte (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural). D'autres partenaires techniques connaissant bien chaque exploitation ont été associés : la Chambre régionale d'agriculture Occitanie et le Conservatoire des espaces naturels de Lozère.

Ces ateliers ont d'ores et déjà produit des effets concrets, comme la mise en place de parcs de nuit tournants pour faire régresser la broussaille sur une estive, ou encore un projet de prise en pension de bovins sur un élevage ovin pour expérimenter la complémentarité des deux espèces dans la valorisation de sous bois à graminées grossières.






Faire du Parc national un territoire accueillant pour l'abeille

Territoire de moyenne montagne globalement protégé des pollutions, le Parc national des Cévennes est une terre favorable aux pollinisateurs. Environ 300 apiculteurs y vivent, et on dénombre 27 000 ruches. L'apiculture est aussi fortement ancrée dans la culture cévenole, avec les ruchers-troncs et l'abeille noire, l'IGP Miel des Cévennes…. Mais depuis une vingtaine d'années, les populations d'abeilles domestiques connaissent une baisse drastique. En 2013, le territoire a inscrit dans la charte sa volonté de préserver l'abeille et les pollinisateurs et de soutenir l'apiculture, activité économique et patrimoniale identitaire.

Les enjeux de conservation de ces espèces sont très importants aux plans local, national et international :

- les effectifs chutent et la biodiversité s'érode de manière générale ; il est urgent de créer des conditions favorables aux pollinisateurs, en matière de ressource alimentaire, d'habitats naturels adaptés… ;
- les apiculteurs rencontrent de plus en plus de difficultés et ont besoin de se former pour adapter leurs pratiques aux évolutions climatiques et aux problèmes sanitaires ;
- la demande est forte d'une autonomie du territoire en abeilles, alors qu'il n'existe pour l'instant aucun élevage de reines et d'essaims ;
- élus, habitants, scolaires, agriculteurs, forestiers… doivent tous relever le défi de faire du Parc national un territoire accueillant pour l'abeille et les pollinisateurs.

En 2018, l'établissement public a mis en place un groupe de travail intitulé «Apiculture et pollinisateurs», constitué d'apiculteurs, de chercheurs, forestiers, organisations professionnelles, écologues, agents du Parc, pour identifier les grandes lignes d'un futur plan d'actions. Leurs premiers travaux ont été présentés et discutés avec le réseau des élus référents. Il en est ressorti l'architecture d'une stratégie apicole en quatre axes :

- le développement d'élevages d'essaims et de reines adaptés au territoire ainsi que la formation des apiculteurs ;
- la mobilisation de différents acteurs du territoire pour favoriser la ressource florale et mellifère ;
- le développement de la connaissance des pollinisateurs sauvages et de leurs enjeux de conservation ;
- la sensibilisation et la reconnaissance du territoire pour cette action.

La mise en œuvre des premières actions est prévue dès 2019.



Paec « Coeur du Parc » : maintenir les prairies naturelles de fauche

Prioriser les enjeux agri-environnementaux en cœur de Parc, choisir les mesures pouvant y répondre, définir un plan de travail pour les campagnes 2017-2018 : les premières actions menées par l'établissement public dans le cadre du projet agri-environnemental et climatique (Paec)« Cœur du Parc national des Cévennes » ont été récompensées par l'obtention de 792 000 euros pour les agriculteurs et de 32 000 euros pour l'animation du projet - embauche par le Parc d'une coordinatrice à mi-temps pendant 18 mois dans le cadre du Programme de développement rural de la région Occitanie.

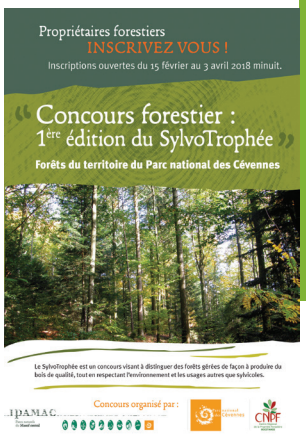
L'objectif phare du Paec est de maintenir la diversité floristique des prairies naturelles de fauche menacées par des projets de mise en culture, d'intensification ou à l'inverse d'abandon, tout d'abord à partir d'une approche parcellaire - analyse des pratiques de fauche, de pâturage et de fertilisation -, puis au niveau de la gestion globale de l'exploitation.

L'analyse avec les éleveurs de leur calendrier de pâturage et de l'état de leurs pâtures a permis de proposer des améliorations et de maximiser la part de la ration alimentaire des animaux provenant du pâturage, notamment des parcours. Cela s'est traduit par une baisse de la pression sur les prairies de fauche et par un meilleur entretien des pelouses et des landes, souvent d'intérêt communautaire.

Les nouveautés de ce Paec sont le travail en binôme des techniciens agricoles et environnementaux à chaque instant du diagnostic, l'implication forte des agriculteurs dans la définition d'objectifs partagés et la mise en place d'un suivi des résultats des changements de pratiques. Plutôt que la prescription d'itinéraires techniques souvent trop théoriques, le passage d'une commande précise à l'agriculteur, du type « Produis-nous une prairie ou un parcours à la flore diversifiée » valorise le professionnalisme de chaque éleveur. Le contrat Maec, au lieu d'être perçu comme un subside parmi d'autres en l'échange de « contraintes environnementales », devient alors une période d'expérimentation sécurisée pour améliorer durablement ses pratiques pastorales.

Au total, en 2017-2018, ce sont 22 contrats qui ont été signés pour un budget sur cinq ans de 730 000 euros.

l'Europe s'engage en France
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Préfet de la Région Occitanie
La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée





Sylviculture

La première édition du SylvoTrophée dans le Parc

L'établissement public a organisé, en partenariat avec l'Inter-parcs Massif Central (Ipamac) et le Centre régional des propriétaires forestiers d'Occitanie, la première édition du SylvoTrophée. Ce concours forestier récompense la multifonctionnalité d'une parcelle. Les propriétaires forestiers qui concouraient, particuliers comme collectivités, devaient présenter l'une de leurs parcelles, d'au moins quatre hectares, possédant un document de gestion durable et ayant fait l'objet d'une coupe dans les cinq dernières années.

Les parcelles candidates ont été visitées, en mai, par un jury composé d'une accompagnatrice-artiste, d'un élu d'une commune du Parc, de deux sylviculteurs et de deux écologues. L'attention du jury s'est portée sur les choix sylvicoles, leur adéquation au contexte, la cohérence et la qualité de leur mise en œuvre, ainsi que sur la prise en compte de la biodiversité et de la fonctionnalité écologique de l'écosystème. Un regard culturel a aussi été porté sur la forêt à travers les attentes générales de la société, telles que la qualité paysagère.

La parcelle située sur la commune de St-Germain-de-Calberte de la famille Plantavid, représentée par Noëlle Cottet-Plantavid, lauréate du concours, a démontré que la forêt peut remplir les trois fonctions de production forestière, conservation de la biodiversité et respect des enjeux socio-culturels de manière harmonieuse et « naturelle ».

Le suivi de chantiers en futaie irrégulière

La sylviculture irrégulière présente l'avantage de maintenir un couvert permanent en évitant des perturbations importantes telles que des coupes rases. Elle permet donc de préserver les sols, de maintenir une ambiance forestière continue et de limiter l'impact paysager des travaux d'exploitation. Si cette méthode de sylviculture existe depuis longtemps, des références techniques manquent pour les peuplements du Massif Central, notamment sur les processus de conversion permettant le passage d'un peuplement régulier à une futaie irrégulière équilibrée. La mise en place d'un chantier expérimental dans un peuplement de hêtres de montagne, accompagné d'un dispositif de suivi permanent, permettra d'apporter des enseignements et de fournir des itinéraires techniques qui pourront être transmis aux propriétaires et aux gestionnaires, dans l'optique de promouvoir et de développer ces modes de sylviculture. En partenariat avec le CRPF, une propriété forestière privée, dont les propriétaires se sont engagés dans la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire, a été identifiée sur l'Espérou (commune de Val d'Aigoual, versant sud de l'Aigoual). Au sein de cette propriété, une parcelle d'environ 7 hectares a été délimitée pour y mettre en œuvre un chantier expérimental d'irrégularisation des peuplements et un dispositif de suivi permanent. Il s'agit d'un peuplement de hêtres relativement jeune, issu de taillis, ayant déjà été éclairci par le passé.

En octobre 2018, dix placettes permanentes ont été installées. Sur chaque placette, les données dendrométriques et liées à la biodiversité (bois mort et dendro-micro-habitats) ont été relevées. Ces mesures seront renouvelées tous les 5 à 10 ans afin de pouvoir suivre l'évolution du peuplement au fur et à mesure de sa croissance et des exploitations successives.







Le projet « forêts anciennes du Parc national » s'est achevé

Depuis 2016, l'établissement public était engagé au côté de plusieurs partenaires dans un projet qui visait à améliorer la gestion des forêts anciennes du territoire et à assurer leur préservation. Le plan d'actions a pris fin en 2018.

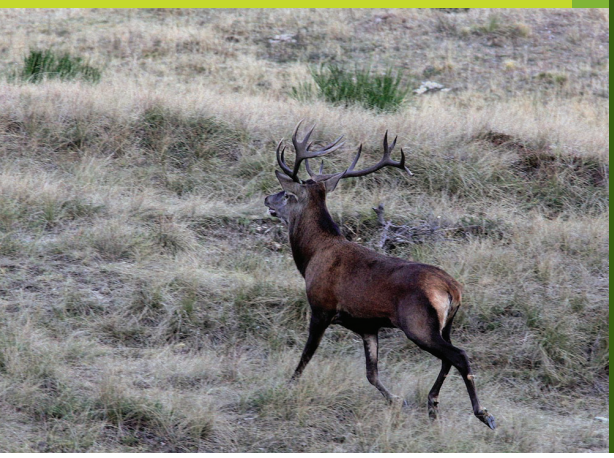
Outre un volet « recherche » avec une thèse étudiant la relation entre la biodiversité et l'ancienneté des forêts, la sensibilisation des propriétaires forestiers aux forêts anciennes, l'acquisition de forêts anciennes, la réalisation de plans de gestion de propriétés forestières du Parc national.

En 2018, la sensibilisation a pris la forme de journées d'information pour les propriétaires privés, organisées en partenariat avec le Centre régional des propriétaires forestiers d'Occitanie (CRPF), de l'édition de plaquettes sur les forêts anciennes (en partenariat avec l'AFB) et d'une journée grand public, le 22 septembre, au mas de la Barque.

Les plans de gestion de deux forêts de l'établissement public, le Sapet et le Bois Noir, ont été finalisés. Cette gestion, mise en œuvre de 2019 à 2033, sera basée sur de la libre évolution. Des études naturalistes sur les lichens, les bryophytes et les coléoptères saproxyliques permettront d'en faire des observatoires scientifiques de la dynamique naturelle.

L'acquisition de forêts anciennes par l'établissement était également au programme. Localisées au sein des forêts à vocation de libre évolution identifiées dans la charte du Parc national, ces forêts à enjeux de biodiversité très forts, du fait notamment de leur niveau de naturalité élevé, viendront compléter le patrimoine forestier de l'établissement. Les coupes de bois n'y seront plus pratiquées. Quatorze actes de vente ont d'ores et déjà été signés, permettant à l'établissement de prendre une part importante dans le réseau de trame de vieux bois. La surface ainsi acquise devrait avoisiner les 115 ha.

l'Europe s'engage en France
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE







Chasse

Une expérimentation pour préserver la période de brame du cerf

Les amoureux de nature et de faune sauvage sont de plus en plus nombreux à venir écouter et tenter d'apercevoir les cerfs du Parc national au moment du brame. Une économie en lien direct avec ce beau spectacle offert par les grands cervidés voit le jour peu à peu.

Aussi, l'établissement public a souhaité, à titre expérimental et pendant les deux campagnes de chasse 2018-2019 et 2019-2020, que l'ouverture de la chasse aux cervidés soit reportée après la période du brame sur les trois zones de tranquillité du petit gibier de Barrandon, du mont Lozère et de Fontmort, soit au total sur plus de 5 000 ha du cœur. La Fédération des chasseurs de la Lozère, l'Association cynégétique du Parc national et l'Office national des forêts sont partenaires de cette opération.

L'établissement doit effectuer un suivi régulier pendant toute la durée de l'expérimentation. Un premier bilan sera dressé à l'issue de la saison de chasse 2018-2019.

La chasse est le mode de gestion privilégié des populations de grand gibier et les chasseurs sont les principaux acteurs de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique qui est un objectif prioritaire dans le cœur du Parc. Les plans de chasse doivent donc être réalisés, mais sur des périodes écourtées d'un mois. Des battues pourraient être organisées en plus des chasses individuelles.

L'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique se met en place

L'établissement public a poursuivi en 2018 le travail engagé pour la mise en place d'un observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans le Parc national. Des groupes thématiques composés de partenaires forestiers, agricoles, cynégétiques et d'agents du Parc ont défini les modalités techniques de mise en œuvre des différents volets de l'observatoire.

En avril, deux formations ont été dispensées aux experts chargés d'appliquer les protocoles visant à évaluer la pression des cervidés sur la végétation et les dégâts qu'ils provoquent sur des peuplements forestiers. Des relevés d'indices de consommation et d'abroutissement ont été effectués sur plus de 320 placettes réparties au sein d'une zone d'environ 3 000 hectares située sur le massif de l'Aigoual.

En juin, lors du deuxième comité de pilotage de l'observatoire, l'ensemble des partenaires ont donné leur accord de principe pour mobiliser les moyens humains nécessaires à la poursuite du déploiement du dispositif et pour le pérenniser sur le long terme.

Un site internet dédié à l'observatoire a été développé : **https://oeasc.cevennes-parcnational.net.** Il permet d'effectuer une déclaration en ligne de dégâts de grand gibier sur les forêts.

Le 11 décembre, le troisième comité de pilotage a validé le programme d'actions à venir pour la poursuite de la conception et du déploiement de l'observatoire.





Bilan de la campagne de chasse 2017-2018

Les dégâts occasionnés par les sangliers sur les milieux agricoles ont encore été nombreux. Les fédérations départementales des chasseurs, qui indemnisent les propriétaires, ont déploré des sommes très élevées (540 000 € pour le Gard et 414 000 € pour la Lozère) et ont dû mettre en place, en plus des mesures existantes, de nouvelles modalités pour compléter le financement des dégâts (cotisations territoriales ou taxes sur les carnets de battue). Les partenaires ont appelé unanimement à la mobilisation des chasseurs pour augmenter les prélèvements. Les tableaux de chasse 2017-2018 ont été importants avec 12 000 sangliers tués en Lozère et plus de 45 000 dans le Gard. Quelque 20 000 ont été prélevés dans le cœur du Parc. Les procédures d'autorisation de tirs d'élimination en dehors de la période d'ouverture de la chasse ont été maintenues dans le cœur (33 dossiers, 112 chasseurs autorisés, 41 sangliers éliminés). Leur instruction dans des délais très contraints a été appréciée du monde agricole.

Les effectifs de chevreuils sont stables depuis quelques années et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est atteint sur une grande partie du cœur du Parc. Le plan de chasse a donc été maintenu ou adapté en fonction des besoins, notamment sur la partie boisée du causse Méjean. Il a été réalisé à 77%.

La situation du cerf est plus contrastée avec une amélioration signalée par les forestiers sur le massif du Bougès mais à l'inverse, plusieurs indicateurs d'un déséquilibre sur les massifs de l'Aigoual et du mont Lozère. Le cerf fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du Parc national. Les plans de chasse ont été adaptés en conséquence et l'effort a été porté prioritairement sur les femelles et les jeunes pour freiner la dynamique de population. La réalisation du plan de chasse a été satisfaisante avec un taux de 77% des attributions maximales.





Architecture, Urbanisme

Bourgs-centres Occitanie : un soutien technique aux communes candidates

La région Occitanie a mis en place une politique d'aide aux communes pour revitaliser les bourgs-centres du territoire. Ces villes et villages subissent en effet une dévitalisation et doivent faire face à un habitat vacant, à des services en diminution ou à des espaces et équipements publics dégradés. Cette politique nécessite une réflexion préalable importante de la part des communes : constitution d'un dossier de candidature, premier diagnostic du village (atouts, faiblesses) et méthode pour appréhender les futurs projets communaux.

L'établissement public participe activement à ce travail préalable, en coordination avec ses partenaires locaux dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme (CAUE, DDT, PETR, CD48). Aux côtés des élus des villages concernés, ce collectif apporte une ingénierie et des conseils techniques reconnus par les services de la région. Les communes du Pont-de-Montvert Sud-Mont Lozère, de Mont-Lozère et Goulet, et de Sainte-Croix-Vallée-Française ont pu bénéficier de cet appui en 2018. Il s'agit de communes identifiées comme «Pôles de services de proximité» dans la charte du Parc national. Chaque village est différent : l'objectif est de proposer des réponses adaptées à ses problématiques.

Parallèlement, et en toute cohérence, l'établissement peut faire bénéficier la commune d'un appui financier pour des études de paysage et d'aménagement, une aide souhaitée et mise en place au sein de la commision Architecture, urbanisme et paysage du Parc.

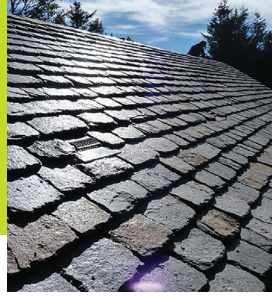
«Habiter le grand paysage» : 23 étudiants au chevet de trois villages du territoire

Dans le cadre d'une convention signée en 2016 entre l'établissement public et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier (Ensam), un atelier a été organisé cette année pendant un semestre sur trois communes du Parc : Barre-des-Cévennes, Ispagnac et St-Martin-de-Lansuscle. Par groupe de 6 ou 7, les étudiants de l'Ensam ont parcouru les sites, établi une stratégie et proposé des projets de construction au sein des villages : habitats, locaux associatifs ou sportifs, espaces publics. Des gestes contemporains, nouveaux, mis en lumière par des panneaux et des maquettes dont quelques-unes ont été exposées à Paris, à la Galerie de l'Architecture, grâce à Jérôme Lafond, architecte et professeur-encadrant. Les projets ont tous fait l'objet d'échanges publics avec la population, et ce travail délicat, inspiré et respectueux des lieux, s'il ne donnera pas lieux à des réalisations concrètes, a permis de réfléchir à l'avenir et à l'évolution des villages du territoire.











Un projet collectif pour la cour du château de Florac

Le souhait de l'établissement de valoriser les espaces attenants au château de Florac, siège du Parc national, a entraîné une démarche originale et créative. Les agents intéressés peuvent en effet depuis quelques mois participer activement au projet. Un premier groupe a élaboré un programme. Puis, chaque sous-espace du site a fait l'objet d'un travail spécifique mené par plusieurs personnes : espace «agricole», jardin «nature», mobilier, hôtel à insectes... Le projet s'est ainsi considérablement enrichi et a permis un échange entre les services de l'établissement. Le rucher-tronc, la fabrication de plessis et la plantation de fruitiers feront l'objet d'animations, en lien avec des artisans du territoire. Cette première phase de travaux se déroulera au premier trimestre 2019, tandis qu'une seconde phase est en cours de préparation : œuvres d'art, espace «empreintes»...

Artisanat et activités économiques

Le programme Laubamac arrive à mi-parcours

Retenu dans le cadre du contrat de plan Etat-région Massif Central 2015-2020, le projet Laubamac a pour objectif de maintenir et développer les filières lauze et pierre sèche. L'établissement public Parc national coordonne le projet avec l'association des Artisans bâtisseurs en pierre sèche et porte directement trois actions.

L'étude de marché des filières de la lauze et de la pierre sèche à l'échelle du Massif Central a été finalisée début 2018 et présentée le 9 avril à une soixantaine de personnes parmi lesquelles de nombreux artisans (carriers, couvreurs, bâtisseurs en pierre sèche). Cette réunion a été l'occasion de dresser un état des lieux de ces filières d'exception à la fois traditionnelles, innovantes et contemporaines, d'en mesurer les forces et les faiblesses, et de réfléchir à la façon de continuer à renforcer le réseau. Un riche débat sur l'approvisionnement en pierre locale a clôturé la journée.

L'établissement a poursuivi le travail préparatoire à la rédaction d'un ouvrage sur l'usage contemporain de la pierre sèche et de la lauze. De juillet à octobre, la phase de « collecte » a pris la forme d'échanges avec une trentaine de personnes impliquées dans la filière (artisans pierre sèche et lauziers, prescripteurs, concepteurs, formateurs, organismes et associations), de visites de réalisations et de chantiers, de participation à des rencontres sur la pierre sèche...

2018 a également été une année de préparation des Rencontres nationales de la lauze et de la pierre sèche qui se dérouleront les 4 et 5 avril 2019 à Florac-Trois-Rivières. Ce colloque sera l'occasion de faire le bilan des actions réalisées dans le cadre du projet Laubamac, et de débattre sur les perspectives d'avenir et de développement de ces filières.

Les lettres d'informations «Lauba'info» qui recensent les actions réalisées par l'ensemble des partenaires et présentent l'étude de marché sont disponibles sur **www.cevennes-parcnational.fr** (rubrique Des actions-Accompagner le développement durable du territoire-Laubamac : consolider les filières lauze et pierre sèche).

Laubamac

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE







Des vestes en jean en laine du causse Méjean

En 2016, intéressés par « l'aventure » de Raïolaine, collectif d'éleveurs de brebis Raïole qui œuvrent pour le renouveau des races ovines locales et de la filière laine, cinq éleveurs de moutons du causse Méjean se sont réunis autour d'une idée à première vue farfelue : pourquoi ne pas valoriser leur propre laine ?

Avec l'aide de l'établissement public et d'habitants du Causse, ils ont commencé à trier leur laine sur les chantiers de tonte et à se réapproprier petit à petit cette matière noble aujourd'hui dévalorisée par les marchés internationaux.

Un jour, ils ont pris contact avec Julien Tuffery à Florac et rapidement un projet commun est né. Le fabricant de jeans était en pleine phase de développement et réfléchissait à intégrer des matières locales dans ses vêtements pour être le plus cohérent possible dans sa recherche de valorisation des savoir-faire.

Après un an de recherche et d'attente impatiente, un tissu de jeans mi laine-mi coton a été produit par l'atelier du Passe Trame à Mazamet, à partir d'un fil fabriqué à Castres, à la filature des Garrots. La laine brute a quant à elle été lavée à Saugues, en Haute-Loire. Les ateliers Tuffery ont eu vite fait de magnifier cette matière première en mettant au point deux modèles : une veste et un duffle-coat. Un rouleau de 200 m de tissu a été alors commandé aux éleveurs caussenards, correspondant à la laine d'environ 150 moutons.

La campagne de commercialisation des deux vêtements a débuté au moment des fêtes de Noël 2018 et s'est bien déroulée. Une nouvelle collecte de laine sera donc sans doute à envisager…

Fabriquer un produit textile de qualité en réalisant toutes les opérations de transformation (ou presque : il reste à régler la question du coton…) dans un rayon de 200 km est un bel exemple de relocalisation d'une filière traditionnelle.

La transition énergétique

L'établissement public, acteur de la transition énergétique du territoire

L'établissement a recruté en 2018 une chargée de mission Transition énergétique. Celle-ci a consacré cette première année à des rencontres avec divers acteurs régionaux et nationaux sur les questions de rénovation des bâtiments, de mobilité, d'énergies renouvelables, et a participé à différents événements : Rencontres des acteurs régionaux d'Occitanie de la transition énergétique, Journées nationales du management de la mobilité, colloque national « La transition énergétique par le paysage : mobiliser les démarches paysagères pour mettre en œuvre la transition énergétique sur les territoires », Forum des mobilités professionnelles en milieu rural, Rencontres européennes des territoires de l'après pétrole : l'atout du paysage, et Energaïa, le forum des énergies renouvelables.

Ces rendez-vous ont été l'occasion de partager des expériences concluantes dont certaines pourraient être adaptées aux Cévennes : plateforme gratuite pour informer de déplacements possibles, action collective en faveur des paysages et des énergies renouvelables, autopartage, rénovation du bâti ancien, énergies renouvelables au service de l'agriculture… Les enjeux du réchauffement climatique et la gestion des ressources, axée principalement sur l'économie des consommations, étaient au cœur des projets présentés.

L'établissement public s'oriente vers un plan d'actions permettant de répondre aux besoins de rénovation énergétique du bâti traditionnel, d'introduire des énergies renouvelables adaptées au bâti et aux paysages du Parc, de faciliter la rénovation d'hébergements touristiques inadaptés aux exigences de l'écotourisme et de mettre en place des solutions en éco-mobilité touristique. Des pistes de financements européens sont à l'étude.

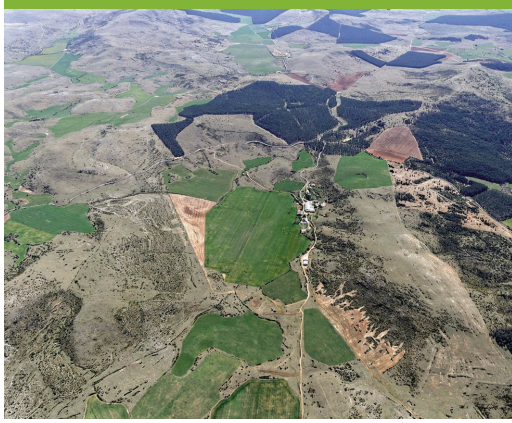
Avec le renouvellement en novembre de son partenariat avec l'Ademe, l'établissement est reconnu comme acteur national initiateur d'actions expérimentales et innovantes dans le domaine de la transition énergétique.













Eau

Restaurer la continuité écologique du Tarn et de la Mimente

Les têtes de bassins versants du Tarn présentent de forts enjeux patrimoniaux et l'obligation d'assurer ou de rétablir la continuité écologique - la libre circulation des poissons et des sédiments - est règlementaire.

L'appel à projets « Continuité écologique » lancé en 2016 par l'Agence de l'eau Adour Garonne (avec, à la clé, un financement de 100 % des études et des travaux) avait constitué une belle opportunité pour le territoire. Les différents partenaires (Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, Direction départementale des territoires de la Lozère, Agence française pour la biodiversité, Parc national) avaient identifié au moins quatre ouvrages susceptibles d'êtres intégrés à l'appel à projets.

Accompagnées par l'établissement public, trois communes ont choisi d'effacer totalement des seuils sur les cours d'eau : Florac Trois Rivières (seuil sur le Tarnon effacé en 2016), Cassagnas (seuil sur la Mimente) et Gorges-du-Tarn-Causses (seuil et passerelle pour piétons sur le Tarn).

L'ouvrage de Cassagnas, qui datait de 1994, servait de réserve DFCI. Le seuil a été supprimé en septembre et une nouvelle réserve a été construite en amont sur la Mimente, hors du lit du cours d'eau.

L'ouvrage de Blajoux était constitué d'un seuil d'un mètre de haut avec une échancrure censée permettre le passage des canoës, surmonté d'une passerelle en béton pour piétons. Il a été effacé en fin d'année.

La Fédération départementale de pêche de la Lozère a quant à elle réalisé l'effacement du seuil de Prades.

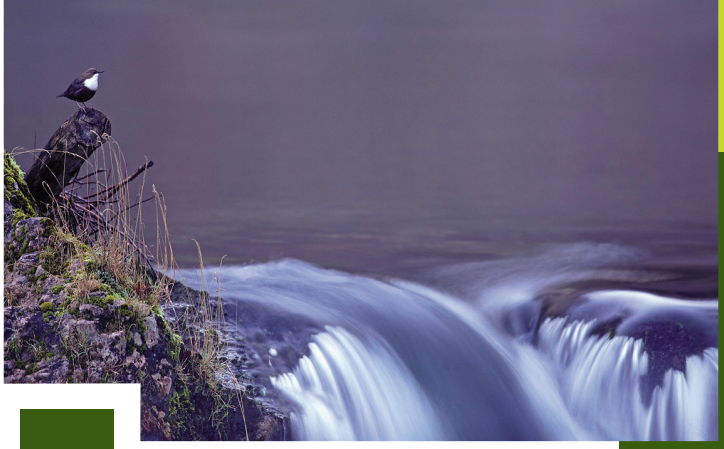
L'étude hydrogéologique du causse Méjean s'est poursuivie

L'étude hydrogéologique du causse Méjean lancée en 2016 par l'établissement public et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) vise à bien connaître le fonctionnement des eaux souterraines du vaste plateau calcaire afin de faire face aux besoins croissants en eau de qualité et de gérer durablement cette ressource rare et précieuse.

En 2018, de nouvelles campagnes de traçage pour identifier les bassins d'alimentation ont été effectuées. Les études géologique et géomorphologique se sont terminées. Elles ont apporté des informations capitales pour la compréhension des systèmes karstiques et leur fonctionnement hydrodynamique. La connaissance des formations superficielles a été actualisée. L'étude a montré qu'elles sont les résidus d'anciennes couvertures successives du causse Méjean. Une « carte des formes et formations », synthèse des observations de terrain et de l'interprétation qui en est faite, permet désormais de reconstituer l'évolution géologique et karstique du Méjean.

Cette reconstitution constitue le socle de connaissance nécessaire à la compréhension de la mise en place du karst et à son fonctionnement actuel. Grâce à une approche à la fois géologique, géomorphologique et karstologique, il est possible d'appréhender la géométrie des réservoirs, leurs propriétés et leur découpage, de mieux comprendre les résultats des traçages et ainsi de proposer une « carte des modalités d'infiltration ». Cette dernière aidera à définir la vulnérabilité des sources principales du causse, à la fin de l'étude.





Restauration du béal de Mas Camargues

Le béal de Mas Camargues et les parcelles que l'ouvrage traverse, propriété de l'établissement public, se situent sur le haut bassin du Tarn sur la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère. Les terres sont exploitées par des agriculteurs dans le cadre d'un bail emphytéotique. Historiquement, le béal était utilisé pour alimenter Mas Camargues et son moulin. Aujourd'hui, il est un élément patrimonial du sentier d'interprétation du site et il sert à abreuver un troupeau de vaches Aubrac.

Le béal est alimenté en eau grâce à un prélèvement important dans le Tarn, lorsque le débit de la rivière le permet. L'eau doit en effet parvenir à s'écouler jusqu'au point d'abreuvement des vaches. L'établissement public Parc national, responsable de la gestion de ce prélèvement, a fait réaliser en 2018 des travaux d'étanchéification du béal. Pour la période estivale 2019, une échelle de mesure du débit du Tarn sera installée, à titre expérimental, pour informer les usagers du fait qu'ils peuvent ou non prélever l'eau de la rivière.





Le Galeizon distingué par le label « Site Rivières Sauvages »

Le Galeizon a reçu deux distinctions le 6 septembre à Cendras : le label « Rivière en bon état » décerné par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la qualité de ses eaux, et le label « Site Rivières Sauvages » porté par *European Rivers Network* (ERN)-Rivières Sauvages, remis pour la première fois en Occitanie, pour l'état remarquable de son bassin versant.

La rivière prend sa source à 1 000 m d'altitude en Lozère, dans le cœur du Parc national, et dévale les pentes cévenoles sur 28 kilomètres, avant sa confluence avec le Gardon. Tout au long de son parcours, il traverse une remarquable vallée, l'une des plus sauvages des Cévennes gardoises et lozériennes, connue pour ses eaux cristallines et son incroyable biodiversité. Depuis près de trente ans, le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a travaillé à améliorer et valoriser ce patrimoine naturel. Il est aujourd'hui relayé par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) des Gardons.





Tourisme et activités de pleine nature

Un nouveau partenariat avec Cévennes Ecotourisme

L'établissement public et l'association ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 autour de trois grands objectifs :

- favoriser les circuits courts pour l'approvisionnement des prestataires touristiques : expérimenter la mise en place ou le recours à un ou plusieurs outils de consommation locale, pour un montant de 41 301,65 € en 2018, subventionné à hauteur de 6 195 € par l'établissement ;
- accompagner les acteurs des pôles de pleine nature et de l'itinérance dans des projets innovants d'écotourisme : mise en place d'un service de boîtes à pique-nique, définition d'une stratégie d'expérimentation d'aires de bivouac. Le développement d'un service de pique-nique, destiné principalement aux pratiquants de l'itinérance, doit permettre de réduire l'utilisation de matériel jetable et de renforcer l'image nature de la destination Parc national des Cévennes. Cette action, évaluée à 22 127,97 € en 2018, est subventionnée à hauteur de 6 638 € par l'établissement ;
- accompagner les professionnels du tourisme pour la qualification des entreprises dans une démarche de tourisme durable, en complémentarité avec la marque *Esprit parc national* à travers des formations et l'animation d'un réseau de professionnels ; le partage de solutions techniques et de savoir-faire ; le suivi de la démarche d'agrément à la charte européenne du tourisme durable.

Cévennes écotourisme

Un partenaire technique pour le déploiement de la marque *Esprit parc national*

Les audits de qualification, de contrôle intermédiaire et de renouvellement de la marque *Esprit parc national* sont désormais confiés à un prestataire externe, l'entreprise Geo-système. En 2018, 18 audits de qualification ont ainsi été réalisés. Les produits concernés étaient 8 hébergements, 4 séjours, 4 sorties de découverte des patrimoines et 2 sites de visite.

En octobre, l'établissement public a lancé un appel à candidatures pour des produits touristiques : 19 candidatures ont été reçues. Elles seront analysées début 2019 et les audits seront programmés entre mars et mai.

L'animation du réseau des prestataires bénéficiaires de la marque a commencé. Des apiculteurs en recherche de terrain pour implanter leurs ruches ont été mis en contact avec des hébergeurs. Une première rencontre des bénéficiaires de la marque en vallées cévenoles est prévue début 2019.

Esprit Cévennes PARC NATIONAL





Treize journées de formation pour les partenaires touristiques

L'établissement a mis en place cette année treize journées de formation entièrement gratuites à destination de ses partenaires touristiques : offices de tourisme, relais d'information du Parc, adhérents de l'association Cévennes Écotourisme, bénéficiaires de la marque E*sprit parc national*. Ces formations étaient aussi proposées aux élus référents du territoire. Plus de 145 personnes en ont bénéficié.

Les objectifs de ces formations annuelles sont de construire et partager une culture commune, de savoir inviter les visiteurs à découvrir les richesses de ce territoire et de connaître les missions et les actions de l'établissement public du Parc qui contribuent à protéger et valoriser les patrimoines.

La connaissance des espèces, des milieux naturels et des patrimoines culturels est toujours à l'ordre du jour. Les sujets qui font l'actualité de l'établissement sont aussi abordés. C'est le cas, depuis 2015, de la thématique « Ciel étoilé, biodiversité nocturne, pollution lumineuse ». Les prestataires touristiques ont été guidés pour construire des produits autour de la nuit bien avant l'obtention du label Rice.

Le module « Le Parc, mode d'emploi » a remporté un vif succès avec 48 participants. Une nouvelle formule de cycles de 3 jours sur une même thématique a été testée pour offrir l'opportunité aux partenaires touristiques d'approfondir des sujets qui les intéressent. Ainsi, un cycle « Forêt », co-organisé avec le Centre régional de la forêt privée et l'Office national des forêts, a fourni un aperçu assez complet sur la diversité des forêts du territoire et des usages économiques et récréatifs qui en sont faits.









Zoom sur le pôle de pleine nature du mont Lozère

L'année 2018 a été marquée par un travail important d'élaboration d'un réseau multi-pratiques sur l'ensemble du pôle nature. L'analyse de l'établissement public sur les 17 communes concernées par ce réseau s'est concentrée sur les nouvelles liaisons et non sur le réseau existant et déjà balisé. Six enjeux prioritaires du massif ont été pris en compte : grand tétras, zones humides, zones de quiétude de rapaces (chouette de Tengmalm notamment), estives, préservation des sols et habitats de crête. Des suppressions ont été demandées et acceptées lorsque le maillage proposé était trop dense, afin de garantir la quiétude des lieux actuellement peu ou pas fréquentés. De nombreux échanges et une réunion de travail spécifique a été organisée avec le prestataire, le département et le Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère (SMAML) pour présenter l'analyse du Parc et partager les enjeux.

Afin d'enrichir l'offre familiale au col de Finiels, les pistes situées au-dessus de la RD 20 seront intégrées au réseau multi-pratiques pour préserver les zones humides, le secteur des Grands Nasses reste accessible uniquement à la pratique sur neige avec un balisage temporaire hivernal. Les travaux d'amélioration des plateformes accueillant le réseau de ski de fond, initialement programmés sur la totalité du site, ont été redirigés exclusivement sur la partie ouest afin de préserver les habitats naturels et seront effectués en 2019.

Le projet de dispositifs d'interprétation du mas de la Barque et du pic Cassini est entré en 2018 dans sa phase de conception effective, avec la définition du linéaire du sentier, les recherches documentaires et la validation du scénario d'interprétation. L'avant-projet sommaire est attendu au premier trimestre 2019.

L'établissement a aussi contribué à l'élaboration du cahier des charges de l'étude d'aménagement et de développement de la station du mont-Lozère qui se déroulera en 2019.

La pratique du canyoning dans le cœur du Parc national

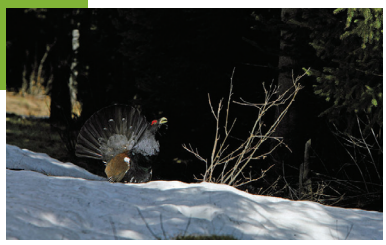
En 2018, l'établissement public a réalisé dans le cadre d'un stage un diagnostic sur la pratique du canyoning dans le Parc national : 53 sites de pratique ont été recensés dont 14 en cœur. Sur ces 14 sites du coeur, un diagnostic environnemental a été réalisé en fonction de la présence ou pas de 5 espèces communautaires et de périmètres de quiétude de rapaces. En parallèle, une synthèse a été élaborée pour chaque espèce, résumant ses exigences écologiques, l'impact de la pratique du canyoning sur ces dernières et certaines préconisations à envisager. Seulement deux des quatorze sites présentent de très forts enjeux naturalistes, liés à la présence de l'écrevisse à pattes blanches : il s'agit de l'Hort de Dieu et de Trabassac – La Devèze.

Une enquête a été menée auprès de 32 professionnels (Lozère, Gard, Hérault, Aveyron), pour connaitre leur fréquentation de ces 14 canyons. Il s'avère que la pratique se concentre actuellement sur 5 sites (Bramabiau, Tapoul, Orgon, Rieutort, Haut du Tarn), les autres sites ayant une fréquentation plus ponctuelle. Ces échanges ont aussi amené à faire une synthèse des problématiques rencontrées par canyon : stationnement, conflits d'usage (riverains, pêcheurs, baigneurs…) et d'échanger sur des pistes d'amélioration.

Ce travail va être présenté aux départements, aux pôles de pleine nature et aux communes concernés par les enjeux. Il devrait déboucher sur une charte de bonne pratique destinée aux professionnels.

l'Europe s'engage dans le Massif Central
Fonds Européen de Développement Régional
La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
lozère LE DÉPARTEMENT









Activités de pleine nature et enjeux naturalistes dans les pôles de pleine nature

Les quatre stations de pleine nature que sont Le Bleymard-Mont Lozère, Prat-Peyrot, le mas de La Barque et l'étang de Barrandon offrent au visiteur la possibilité de découvrir, à son rythme et à sa manière, les magnifiques paysages du cœur du Parc national. Les aménagements et les prestations y sont de qualité. Le pôle de pleine nature de l'Aigoual et celui du mont Lozère, en cours d'élaboration, ont vocation à proposer un large éventail d'activités nature « quatre saisons », respectueuses des vastes espaces environnants et des espèces animales et végétales qu'ils abritent. Leur importance pour un développement touristique durable du territoire est affirmée dans la charte du Parc national.

En 2018, l'établissement a travaillé à la définition d'une doctrine qui encadre la pratique des activités de pleine nature dans ces sites et repose sur six enjeux prioritaires dont trois sont spécifiques au mont Lozère :

- favoriser et maintenir le pastoralisme et la transhumance ;
- maintenir la quiétude des zones de tranquillité des rapaces, depuis la parade jusqu'à l'envol du jeune ;
- favoriser le maintien, voire le développement des populations de chouette de Tengmalm dans les vieux boisements ;
- continuer à mettre en place des mesures de préservation pour le grand tétras ;
- conserver les paysages et les habitats de crête du mont Lozère ;
- conserver les zones humides, notamment celles du mont Lozère qui sont les plus élevées en altitude du Massif Central.

Cette doctrine a permis de réaffirmer le positionnement de l'établissement en faveur de quelques grands principes comme la valorisation de la circulation non motorisée, l'utilisation au maximum des itinéraires déjà balisés pour les nouvelles pratiques, la limitation voire l'interdiction du hors piste pour certaines pratiques, la promotion d'un développement éco-responsable des stations…

Ainsi un cadre a été défini pour la pratique de chaque activité de pleine nature (APN). Afin de mieux partager l'espace, déterminer la destination des lieux et le type de développement pour chaque station, un zonage a été aussi délimité :

- une zone 1, dédiée aux bâtiments d'accueil et techniques ;
- une zone 1 bis, dédiée aux parkings ;
- une zone 2, dédiée aux activités de pleine nature (ou récréatives) ;
- une zone 3, dédiée au réseau de sentiers multi-activités balisés.









Destination Parc national des Cévennes : l'offre de randonnée s'enrichit



La plateforme « Destination Parc national des Cévennes », outil de découverte du Parc national et, notamment, de son offre de randonnée, a été enrichie de 500 km de sentiers balisés.

Concernant la grande itinérance, on y trouve désormais la présentation et le tracé de trois GR® emblématiques du territoire, les chemins d'Urbain V, de Stevenson et de St-Guilhem, ainsi que de la Grande traversée du Massif Central à VTT. Par ailleurs, 7 promenades-randonnées (PR) sur la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère offrent une découverte des paysages autour du Pont-de-Montvert et de Vialas ; le travail a été mené en étroite collaboration avec l'office de tourisme. Douze PR, sur la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires, parcourent les espaces naturels du massif de l'Aigoual, autour de Val d'Aigoual, Dourbies, La Serreyrède, Camprieu et Meyrueis.

On peut retrouver tous ces sentiers dans le cartoguide Massif de l'Aigoual de la collection Espaces Naturels Gardois, réalisé dans le cadre du Pôle nature 4 saisons de l'Aigoual, et vendu à l'office du tourisme du Mont Aigoual Causses Cévennes.

Fin 2018, la plateforme Destination propose 56 itinéraires de promenade-randonnée et 4 de grande randonnée, 16 itinéraires VTT, 2 itinéraires équestres et 25 sentiers d'interprétation.

http://destination.cevennes-parcnational.fr

Mécénat GMF : de nouveaux outils en faveur de l'accessibilité

Le mécénat de GMF se poursuit : une nouvelle convention-cadre triennale a été signée dans le Parc national, et plusieurs projets bénéficiant du soutien financier de l'assureur et encouragés par l'établissement public ont abouti en 2018.

Depuis cet été, le gîte d'étape d'Aire de Côte, propriété du Parc national, sur le massif de l'Aigoual, labellisé « Tourisme et Handicap » pour les quatre familles de handicap, dispose d'un belvédère spacieux ouvert sur l'horizon. L'extrémité de la plateforme en forme de demi-cercle et le garde-corps qui privilégie la transparence procurent une sensation de survol. Une maquette centrale évoque la végétation et le relief des Cévennes. L'espace pique-nique est aménagé d'une seule grande table rustique et de bancs fixes, pour favoriser les rencontres. Le public goûte aussi aux sons de la forêt - oiseaux, vent -, aux parfums du bois, à l'ambiance. Un cône d'écoute géant amplifie les « musiques » environnantes.

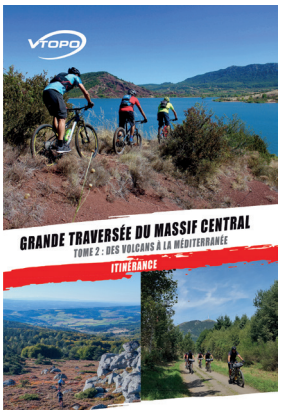
Une joëlette tout terrain à assistance électrique, mise à la disposition de la communauté de communes Causse Cévennes Aigoual - Terres solidaires, a été inaugurée le 24 juin dans le cadre de la journée festive annuelle du Pôle nature 4 saisons de l'Aigoual.

Les maisons et les relais d'information du Parc mettent désormais à la disposition du public non-voyant un livret écrit en braille et dessiné en relief, ainsi qu'une version présentant des caractères agrandis et des couleurs contrastées à destination des malvoyants. Ce livret répond à trois objectifs : présenter le Parc national et l'établissement ; proposer une première approche des paysages, des patrimoines naturels et culturels ; inciter à découvrir le Parc national en renvoyant sur l'offre de découverte.

Le chemin de Stevenson sera bientôt entièrement accessible aux déficients visuels, en parfaite autonomie, grâce à un GPS qui repose sur une application numérique innovante, *Openway*, téléchargeable gratuitement sur tous les smartphones récents. Les parcours sont numérisés et tiennent compte des besoins spécifiques des malvoyants ainsi que des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

GMF
ASSURÉMENT HUM







GTMC VTT « 2018 » : la relance d'un itinéraire mythique

Comme prévu, la plus grande traversée VTT de France a rouvert au public à l'été 2018. Le réseau des parcs naturels du Massif Central (Ipamac) était engagé dans la revitalisation du circuit depuis 2015, dans le cadre d'un programme soutenu financièrement par l'Union européenne, l'Etat et les régions.

Le parcours d'une longueur totale de 1 400 km traverse le Parc national sur 205 km, depuis St-Julien-du-Tournel au nord (commune Mont Lozère et Goulet) jusqu' au Vigan au sud. C'est sur ce tronçon que l'établissement public a spécifiquement travaillé, aux côtés du département de la Lozère, du CDT 48 et de l'ADRT 30, pour la conception du topoguide qui est paru en fin d'année et comporte deux tomes, « Du Morvan aux volcans » et « Des volcans à la Méditerranée », ainsi que du site internet **www.la-gtmc.com**

Textes et photos ont été rédigés et récoltés pour révéler aux vététistes les richesses culturelles ou naturelles spécifiques à chacune des neuf étapes qui se déroulent dans le Parc national. Les informations techniques sur ces étapes, leur description et les traces GPX sont disponibles sur ces supports papier et en ligne.





4. Faire connaître et accueillir

Faire connaître la labellisation Rice et l'action du territoire pour la préservation de la nuit, c'est le fil rouge qui a mobilisé l'établissement en matière d'accueil et de sensibilisation. Ceci au travers d'un riche programme d'animations autour de la nuit avec l'événement « Le Parc sous les étoiles » comme point d'orgue pour fêter le label. Mais aussi par une importante campagne de communication qui a trouvé et trouve encore aujourd'hui un écho dans de nombreux médias notamment d'audience nationale. En collaboration avec les éditions du Rouergue, le livre *Nuit des Cévennes* offre une parenthèse d'émerveillement et de découvertes inédites.

Au-delà de cette « mise en lumière », de nombreux chantiers de fond se sont poursuivis ou intensifiés. Une offre de plusieurs nouveaux sentiers d'interprétation se prépare activement, en laissant une place importante à la découverte sensorielle et à la créativité. Pour être présentés au public en 2019 et en 2020, plusieurs années sont nécessaires pour aller de l'idée, à la conception puis à la réalisation !

En matière d'éducation à l'environnement (EEDD), l'année 2018 a été l'occasion de consolider notre collaboration avec le rectorat et l'inspection académique : accueil d'une délégation du rectorat et de Florence Titet, inspectrice en charge de l'EEDD en Lozère ; recrutement d'une deuxième enseignante de collège pour un détachement de 4h par semaine.





Éducation au développement durable du public scolaire

L'accompagnement à de nombreux projets d'éducation au développement durable

Huit cents élèves du primaire ont bénéficié en 2017-2018 de plus de 170 demi-journées d'interventions d'agents du Parc en EEDD.

Une cinquantaine de projets ont été menés et ont donné lieu à des productions, à des rencontres entre écoles, à des expositions grand public – comme « L'ABC des Maternelles », réalisée par les enfants de l'école maternelle publique de Florac-Trois-Rivières, installée en fin d'année à la Maison du Parc national.

Pour ces projets, quatre thèmes étaient proposés par l'établissement dans le cadre du programme « J'apprends avec le Parc national » : le pouvoir d'adaptation des espèces, des insectes et des hommes, le mystère des gorges, la biodiversité locale.

Six écoles primaires et un collège de communes engagées dans un ABC ont travaillé sur des projets en lien avec la connaissance et la protection de la biodiversité locale. L'école de Bédouès-Cocurès, lauréate *des Trophées 2017* du Parc national des Cévennes, a été labellisée E3D (établissement en démarche de développement durable) pour son projet « Jardin, Art et Biodiversité ». L'établissement public a organisé avec elle deux journées de découverte des patrimoines locaux pour ses correspondants du Parc national de la Vanoise à l'occasion de leur venue au printemps.

Dans le secondaire, les partenariats se sont poursuivis et enrichis : 62 demi-journées d'interventions d'agents du Parc ont contribué au montage de projets interdisciplinaires d'EEDD pour près de 570 élèves de 28 classes (18 projets en 2016-2017).

Dans le cadre de l'ABC de Génolhac, les classes de 5e du collège, en réseau avec les écoles maternelle et primaire, ont participé à des inventaires d'espèces et ont réalisé la partie statistique et le repérage GPS des données.

Les élèves de deux classes de 5e et le Club Sciences du collège de Florac-Trois-Rivières ont travaillé à un projet en lien avec l'étude hydrogéologique du causse Méjean. Des élèves de la cité scolaire du Vigan se sont interrogés sur le plan local d'urbanisme de leur commune, sur ses impacts environnementaux et les conflits d'usage liés à l'installation de différents aménagements sportifs ou touristiques, au travers de jeux de rôles créés et animés par l'établissement public.

Le service éducatif de l'établissement public a aussi renouvelé sa participation aux plans de formation des enseignants, aussi bien dans le primaire en coordination avec les corps d'inspection départementaux que dans le secondaire avec l'appui des référents Culture des services éducatifs académiques.









Sensibilisation du grand public

Nuits des Cévennes



Co-édité avec les éditions du Rouergue, ce beau livre célèbre la labellisation du Parc national des Cévennes en tant que Réserve internationale de ciel étoilé. A la fois ambitieux et original, sans équivalent sur le marché français, il est une réussite dans sa conception éditoriale (un album de photographies, une bande sonore à écouter au fil des pages, cinq textes d'auteurs) et dans sa fabrication (gravure, impression et couverture remarquables). Les images, provenant des reportages de douze photographes, forment un ensemble extrêmement cohérent, dans une mise en page portée par deux couleurs, le bleu nuit et l'encre argent – choisie en tant que couleur symbolisant la nuit. Ce livre passionnant est un succès commercial : sorti en librairie le 31 octobre 2018, le tirage de 4 000 exemplaires était quasi-épuisé fin décembre et une nouvelle édition est envisagée au premier semestre 2019.

Faciliter l'appropriation de la règlementation par le grand public

Afin de sensibiliser le grand public à la règlementation qui s'applique dans le cœur du Parc national, l'établissement a édité dans le courant de l'année deux documents d'information gratuits, pédagogiques et illustrés, mis à disposition de tous dans les maisons du Parc et les relais d'information.

Le premier présente les règles générales qui encadrent la circulation des véhicules à moteur dans le cœur et les dérogations qui bénéficient aux « ayants droit ». Il s'agit en effet de préserver la quiétude des lieux pour la faune, les habitants et les visiteurs, tout en permettant le déroulement des activités économiques.

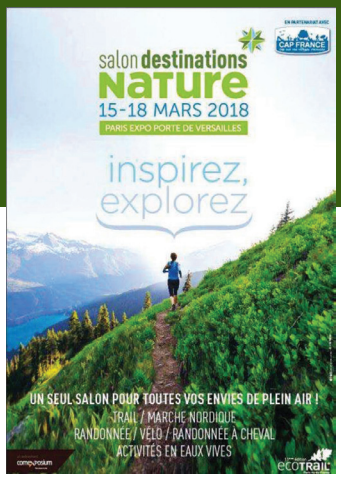
Le second s'adresse aux adeptes du camping-car à qui sont rappelées l'interdiction du campement dans le cœur du Parc national de manière générale, les raisons de protéger cette zone précieuse et fragile, et les impacts négatifs, sur la faune notamment, du stationnement nocturne d'un véhicule de loisirs habitable quel qu'il soit.

On a parlé des forêts anciennes !

Le « plan d'actions pour la préservation des forêts anciennes » 2016-2018 prévoyait une journée de sensibilisation du grand public. Si aujourd'hui plus de 20 % des forêts du territoire peuvent être considérées comme anciennes, les enjeux liés à ces milieux spécifiques demeurent assez méconnus. Ces réservoirs de biodiversité méritaient donc qu'on leur accorde une attention toute particulière. L'établissement a donc organisé, le 22 septembre au mas de la Barque et à Villefort, une journée d'ateliers ludiques au cours desquels les participants ont pu se glisser dans la peau d'un naturaliste pour approcher les espèces caractéristiques des forêts anciennes, dans celle d'un forestier pour identifier les arbres d'intérêt écologique ou bien dans celle d'un historien pour découvrir l'origine de ces boisements.

En soirée, à Villefort, Noëlle Cottet-Plantavid a reçu le prix du SylvoTrophée, décerné quelques semaines auparavant pour la gestion durable de sa forêt située à St-Germain-de-Calberte. En partenariat avec le foyer rural, la commune et l'office de tourisme, 4 équipes ont ensuite expérimenté un jeu dont l'objectif est de gérer au mieux sa forêt tout en cherchant à accueillir la biodiversité ; une façon ludique et conviviale d'appréhender la forêt et sa gestion. La soirée s'est prolongée par un loto doté de nombreux lots (produits marqués *Esprit parc national* et objets en bois). Ce jeu original invitait le public à découvrir les espèces animales et végétales plus ou moins connues qui dépendent des forêts anciennes.







Un été avec le Parc : une saison 2018 aux couleurs de la nuit

« L'été 2018 avec le Parc » s'est bien déroulé : 151 animations sur les 180 programmées ont pu avoir lieu (soit un taux de réalisation de 84 %) et ont réuni 3 081 participants dont 90 enfants.

Pour cette deuxième édition de la programmation « Un été avec le Parc », l'établissement a souhaité pérenniser les nouvelles animations proposées en 2017 qui avaient remporté un franc succès et reposaient pour beaucoup sur l'implication des agents du Parc. Comme l'année précédente, les animations sans inscriptions ont été plébiscitées, notamment « les rendez-vous du Parc », chaque semaine et sur chacun des grands massifs du territoire.

Pour fêter la labellisation du Parc national en tant que Réserve internationale de ciel étoilé, la programmation a fait la part belle aux animations nocturnes : sensibilisation à la beauté des ciels étoilés, initiation à l'observation astronomique, contes sous la voûte céleste, pollution lumineuse, connaissance de la biodiversité de la nuit étaient au rendez-vous.

Clou de l'été, «Le Parc sous les étoiles», le 13 août 2018 au domaine de Pradines (Lanuéjols, Gard), a rassemblé quelque 500 personnes qui ont pu profiter de 24 heures d'animations diverses autour de « la nuit » et fêter la labellisation Rice décernée ce jour-là par *l'International Dark-Sky Association*.

Le Jour de la Nuit

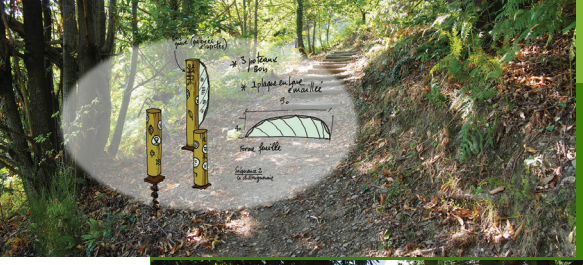
Comme chaque année depuis 2013, l'établissement public a encouragé et soutenu la participation des communes du Parc national à la 10e édition du Jour de la Nuit, manifestation nationale de sensibilisation aux enjeux nocturnes et à la lutte contre la pollution lumineuse qui s'est tenue le 13 octobre. Au total, 29 communes du territoire ont participé à l'événement par des extinctions temporaires de l'éclairage public et bien d'autres rendez-vous festifs pour renouer avec la magie des nuits cévenoles.

Les parcs nationaux au salon Destinations nature

Les dix parcs nationaux français ont participé aux côtés de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) au salon Destinations nature, rendez-vous bisannuel dédié aux activités de pleine nature, qui s'est tenu à Paris du 15 au18 mars. Des professionnels bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* étaient présents pour promouvoir la pratique d'une randonnée éco-responsable et emmener les visiteurs à la découverte des territoires d'exception que sont les parcs nationaux.

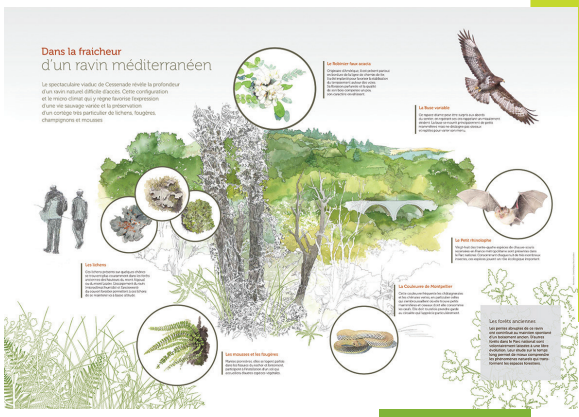
Des dégustations de miel et un jeu grandeur nature ont contribué à la sensibilisation des visiteurs à la richesse des patrimoines des parcs nationaux de France. Le futur parc national des Forêts des Champagne et Bourgogne dont la création est prévue au second semestre 2019 a été présenté. Le lancement du premier catalogue des séjours de la marque *Esprit parc national* a permis de réunir journalistes et partenaires à la découverte des 36 séjours éco-touristiques recommandés par les parcs nationaux sur leurs territoires.

Enfin, un tirage au sort parmi tous les contacts recueillis au salon a eu lieu fin mars. Divers lots offerts par les parcs nationaux ont été envoyés aux heureux élus : topoguides, livres photos, jeux, casquettes…









Avant-projet du sentier d'interprétation de La Roque

En 2017, un stage avait permis d'identifier la pertinence et la faisabilité d'un parcours d'interprétation explorant le monde des insectes autour de la magnanerie de La Roque, sur la commune de Molezon. Cette thématique est en effet inédite dans le réseau des sites et des sentiers de découverte existants dans le Parc national et se prête bien à une découverte familiale.

L'année 2018 a été consacrée à la conception plus précise du parcours : les contenus ont été définis sur la base d'une meilleure connaissance des espèces présentes sur le site, grâce aux travaux des agents naturalistes de l'établissement. Un avant-projet sommaire a été livré en décembre par l'agence d'interprétation Doublevébé : 8 stations d'interprétation dotées d'un mobilier ludique ont été définies et l'approche sensible et sensorielle est privilégiée. L'intention initiale a été enrichie par la conception d'un belvédère sur site qui participera à la découverte du thème et pourra également être investi par d'autres animations autour de l'observation des paysages diurnes et nocturnes des vallées cévenoles. La phase de réalisation est programmée pour 2019.

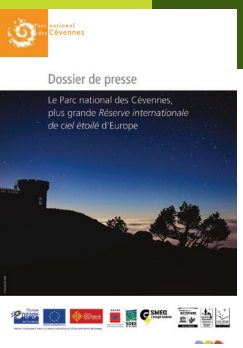


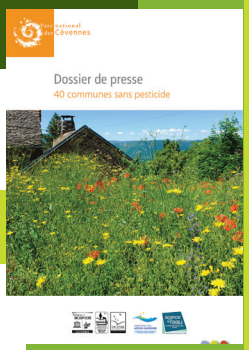
L'interprétation du sentier de Champernal entièrement revue

Le sentier de Champernal est situé en bordure de la N106 dans un ravin encaissé dominé par un impressionnant viaduc ferroviaire. Sur ce site, les activités humaines se conjuguent depuis longtemps avec les caprices du climat méditerranéen pour donner naissance à un écosystème étonnant. La découverte du site se faisait jusqu'en 2017 avec l'aide d'un dépliant associé à des bornes numérotées, ce qui est peu adapté aux attentes du public d'aujourd'hui.

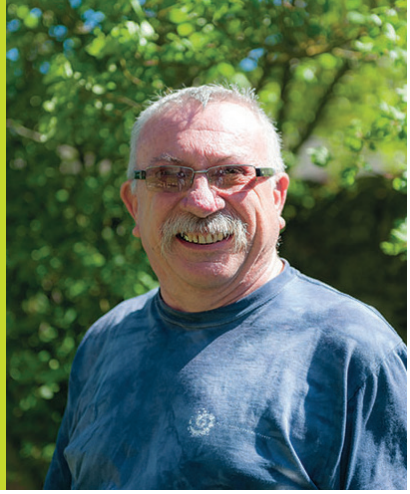
L'interprétation du site a donc été entièrement revue pour faire de ce sentier naturaliste un espace de sensibilisation à destination du public familial. L'objectif reste de mettre en valeur les spécificités de la flore méditerranéenne et des écosystèmes propres à ce ravin isolé. Mais la démarche propose aussi d'assurer une meilleure visibilité des actions portées par l'établissement public, particulièrement par les gardes-moniteurs, en faveur de la connaissance et de la protection des espèces (coléoptères, mousses et lichens, châtaigniers…).

Entre le foisonnement d'une nature en perpétuelle évolution et la quiétude des vestiges du passé, cette balade propose un parcours jalonné en 7 étapes dotées de panneaux privilégiant des textes courts et offrant une large place aux illustrations et à la découverte ludique (devinettes, recherche d'indices…). Le mobilier entièrement finalisé en 2018 sera posé sur site début 2019.









La presse parle du Parc

L'année écoulée aura été marquée par le développement des relations presse dans un contexte d'actualité dense. L'événement majeur a été la labellisation du Parc national en tant que Réserve internationale de ciel étoilé. Deux dossiers de presse ont été réalisés et une conférence a été organisée afin de sensibiliser les médias à cet événement. Près d'une trentaine de médias locaux et nationaux l'on relayé le jour J et les mois suivants. Citons par exemple France Inter, La Croix, Le Pélerin magazine, Ouest France, Ciel et espaces, France 3 ou encore TF1. Une information qui a également été relayée sur les sites internet de l'Agence française pour la biodiversité et du ministère de la Transition écologique et solidaire. De la même façon, la parution du livre *Nuit des Cévennes* a donné lieu à plus d'une vingtaine d'articles, brèves et interviews dans la presse locale et nationale grâce au travail réalisé avec les éditions du Rouergue, co-éditeur du livre. Les ABC et la démarche « zéro pesticide » ont également été valorisés auprès des médias par le biais de dossiers de presse.

Un reportage de France Inter a été réalisé sur l'expérimentation des munitions sans plomb initiée il y a deux ans avec la Fédération des chasseurs de la Lozère dans le cadre du programme Life GypConnect. Une journaliste de la revue *diagonal* du ministère de la Transition écologique et solidaire a réalisé un reportage sur le travail des étudiants de l'Ensam avec trois communes du Parc dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs. Enfin, le territoire et deux gardes moniteurs du Parc ont été mis à l'honneur dans l'émission Nos terres inconnues de Frédéric Lopez, diffusée en *prime time* au mois d'avril. L'établissement a contribué au repérage avec l'équipe de France 2.

Plaquette institutionnelle



L'établissement s'est doté en 2018 d'une plaquette institutionnelle à destination de ses hôtes et partenaires de prestige. Le Parc national des Cévennes est mis en valeur par de très belles photographies des paysages emblématiques des quatre grands massifs du territoire. Le document présente également l'organisation, les missions et les actions prioritaires de l'établissement public.

Imprimerie : la fin d'une époque !

Depuis sa création, l'établissement assurait en régie l'ensemble de ses travaux d'impression. Grâce à une presse offset, une imprimante numérique et à l'ensemble de la chaîne de pliage et de découpe pilotée par Serge Védrines, l'établissement public du Parc national des Cévennes a pu même apporter son concours à l'ensemble des parcs nationaux et répondre à des demandes du territoire.

Après 40 années de services précieux, Serge Védrines a pris une retraite bien méritée. Ses compétences dans le maniement et l'entretien de la presse étant unique, l'établissement fera désormais appel à un prestataire spécialisé pour ses gros travaux d'impression et conservera en régie les travaux courants.







Structures d'accueil

Nouvelles Maisons du tourisme et du Parc de Florac et Génolhac

La Maison du tourisme et du Parc national projetée sur le site de l'ancienne gare de Florac est entrée en 2018 dans sa phase de réalisation. Le chantier de travaux s'est ouvert et les marchés relatifs aux équipements scénographiques ont été attribués.

L'établissement public, dans le cadre de ce projet porté par la communauté de communes Gorges Causses Cévennes, assure la co-maîtrise d'ouvrage de l'exposition permanente. Ce partenariat implique la mobilisation des équipes de l'établissement pour le suivi de la scénographie et celles de toutes les ressources en texte et iconographie. Sur la base du projet scénographique défini en 2017, l'année a ainsi été consacrée à la rédaction de l'ensemble des contenus. L'exposition offrant une large place à l'image, un important travail a été conduit pour réunir une iconographie adaptée : recherche et campagne photographique, prestation d'illustrations naturalistes, prestation de cartographie d'édition. Par ailleurs, l'intégration dans l'exposition de manipulations ludiques (jeux d'assemblage, maquettes, objets sensoriels…) a impliqué un ajustement précis de chaque dispositif en lien avec le scénographe. Les maquettes graphiques sont en cours de finalisation. L'ouverture est prévue à l'été 2019.

A Génolhac, la Maison du tourisme et du Parc national propose depuis mars un lieu d'accueil mutualisé (office de tourisme d'Alès Agglomération et établissement Parc). Au-delà d'un accueil touristique assuré par des conseillers en séjour, cette nouvelle maison propose un espace d'exposition temporaire. En parallèle l'amélioration des aménagements intérieurs – nouveau mobilier et boutique – et extérieurs – mobilier d'exposition permanent – est prévue. L'objectif est principalement d'apporter au public un premier niveau d'information sur les patrimoines naturel et culturel, sur l'action du Parc national, tout en renvoyant sur l'offre de découverte du territoire. Un avant-projet sommaire a été livré en décembre.

Un nouveau projet pour la maison du mont Lozère

L'établissement public Parc national conserve et valorise une collection labellisée « musée de France » au sein du musée du mont Lozère. Ce site ouvert au public en 1984 ne répond plus aux normes actuelles de sécurité d'accueil du public. La scénographie ne satisfait pas non plus les publics d'aujourd'hui.

C'est pourquoi l'établissement, la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère et la communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère, en collaboration avec le département de la Lozère, l'Entente Causses et Cévennes et l'office de tourisme, ont engagé en 2015 une réflexion globale sur les perspectives d'évolution de la maison du Mont Lozère (musée, salle polyvalente, gîte). En 2017, cette démarche a conduit à l'émergence d'un nouveau projet d'équipement muséographique qui sera développé au sein d'un nouveau bâtiment au Pont de Montvert. L'année 2018 a vu la mobilisation des partenaires autour d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Parallèlement au démarrage d'une concertation sur le programme scientifique et culturel de ce nouvel équipement muséographique (formalisation d'un comité scientifique), il est également apparu indispensable d'assurer un traitement et un conditionnement des collections conformément aux engagements du label « musée de France ». Afin de répondre aux exigences techniques et aux précautions conservatoires requises pour ce type d'opération, le service de conservation du patrimoine du département de la Lozère a été sollicité pour assurer les opérations de conservation curatives et préventives, puis de conditionnement des objets. Cette opération dont le protocole a été validé à l'automne, entre dans sa phase opérationnelle en novembre 2018 pour une durée de 2 ans et permettra d'anticiper un transfert des objets pour partie vers une nouvelle exposition permanente et pour partie vers de nouvelles réserves.







Le pilotage des politiques

Animation de la charte

Les élus référents réunis autour de l'abeille et des pollinisateurs

Le réseau des élus référents du Parc national, constitué d'un représentant de chaque commune adhérente et de chaque communauté de communes du territoire, a été mis en place pour faciliter le développement d'une culture partagée. Il se réunit dans le cadre de journées thématiques favorisant les échanges.

Le 30 novembre 2018 à Cendras, le réseau a été invité à participer à une journée sur le thème « Créer ensemble un territoire accueillant pour l'abeille et autres pollinisateurs ».

Plusieurs collectivités ont apporté leur témoignage sur diverses initiatives : Max Roustan, maire d'Alès, a présenté le rucher pédagogique de sa commune ; Nathalie Fournier Savajols, élue de Mende, le label APIcité® décerné à sa ville ; Éric Doulcier, maire du Vigan, la manifestation « Miel et Frigoule », et Emilie Brès, directrice du Syndicat des hautes vallées cévenoles, le programme «Abeille, sentinelle de l'environnement».

Les participants ont ensuite travaillé au sein de quatre ateliers :

- pratiques apicoles et installation d'apiculteurs : quel est le rôle de ma collectivité dans cette action ?
- en tant qu'élu, comment encourager les différents acteurs à œuvrer pour les pollinisateurs et l'apiculture ?
- sur ma commune, quelles actions puis-je mener pour augmenter les ressources mellifères disponibles ?
- comment puis-je contribuer à la création d'un label pour le territoire du Parc national et pour ma commune ?

Les échanges riches de cette journée ont contribué à la finalisation de la stratégie apicole de l'établissement.

Visite de la préfète de la Lozère

Christine Wils-Morel, préfète de la Lozère et commissaire du gouvernement auprès de l'établissement public, est venue cet été à la rencontre du Parc national des Cévennes, accompagnée de François Bourneau, alors sous-préfet de Florac-Trois-Rivières. Après avoir assisté à une présentation de l'établissement public et de ses missions, elle est allée sur le terrain découvrir la colonie de vautours de la vallée de la Jonte. Cette sortie a été l'occasion de revenir sur l'historique des différentes réintroductions (vautour fauve, vautour moine et gypaète barbu) qui constituent une réussite reconnue au niveau mondial, et d'appréhender concrètement la relation étroite qui existe entre ces oiseaux nécrophages et les éleveurs du causse Méjean via le réseau de placettes mis en place par le Parc national et la LPO Grands Causses. Mais les rapaces n'étaient pas les seuls animaux présents : des milliers de chenilles processionnaires jonchaient le sol des forêts de pin caussenardes. La préfète, impressionnée par l'ampleur du phénomène, a indiqué qu'elle prendrait les mesures adéquates pour éviter à la population de rentrer en contact avec leurs redoutables poils urticants .







Installation du CESC

Le nouveau conseil économique, social et culturel (CESC) de l'établissement a été installé le 14 décembre. Il est composé de 51 membres nommés pour 6 ans. Ceux-ci sont issus des commissions spécialisées de l'établissement.

Cette première séance a été l'occasion de procéder à l'élection du président : Philippe Galzin, agriculteur du mont Lozère, a été réélu à la tête de cette assemblée dont le rôle est d'assurer la représentativité du territoire dans les instances du Parc et d'assister le conseil d'administration et la direction notamment pour le suivi de la mise en œuvre de la charte et l'animation de la vie locale. Le CESC est également consulté pour avis préalable à toute mesure destinée à renforcer des populations d'espèces animales ou végétales ou à réintroduire des espèces disparues. Ce jour-là, les participants ont été invités à travailler en ateliers sur la thématique de l'appropriation de « l'outil parc national » par le territoire et sur l'évolution du «Vous, le Parc» en «Nous, le Parc».

Nouvelles formations du CNFPT

Dans le cadre de la convention signée entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'établissement public en 2015, un programme de formation est mis en œuvre tous les ans pour aider les communes à répondre aux orientations de la charte du territoire.

En 2018, deux sessions de formation ont été organisées pour les agents des collectivités territoriales du Parc.

Un stage sur la technique de construction en pierre sèche a réuni 15 agents à St-Michel-de-Dèze en octobre pendant 4 jours.

Le formateur, issu de l'école professionnelle de la pierre sèche de l'Espinas, a pu apprendre aux stagiaires les principes de construction, de taille et de calage de la pierre sèche : ensemble, ils ont monté 15 mètres de linéaire de mur à St-Michel-de-Dèze.

Une formation sur la taille douce des arbres a été organisée début décembre à Florac-Trois-Rivières : la commune, partenaire, a mis à disposition des arbres pour les essais de taille. Une quinzaine d'agents de collectivités et de personnels techniques du Parc y ont participé. L'objectif de cette formation était de faire prendre conscience aux agents des enjeux paysagers de la taille des arbres et de leur permettre de s'exercer aux bonnes pratiques de taille et d'entretien en fonction des divers lieux d'intervention : place publique, parking, bord de route, trottoir... Le formateur, élagueur professionnel, a su faire partager sa passion pour les techniques de taille des arbres.

Politiques régionales et nationales

Le rattachement des parcs nationaux à l'AFB

A la suite de longues négociations et d'un vote de chacun des conseils d'administration des établissements concernés, la convention de rattachement du Parc national des Cévennes et des 9 autres parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été signée le 27 avril 2018. Ce rattachement souhaité par le ministère de tutelle commun à l'ensemble des établissements, prévu par le code de l'environnement puis précisé par le décret, se traduit par une mise en commun de services et de moyens. Il peut s'agir de la constitution d'un service commun, en général sur des fonctions support (service de paie, service d'hébergement informatique, agence comptable…), de la mise en commun de moyens, de l'appui technique ou administratif ou de la mise en œuvre coordonnée de compétences nationales. A travers ce rattachement, l'AFB et les parcs nationaux comptent œuvrer ensemble pour la réussite des politiques publiques qui leur sont confiées, et notamment la reconquête de la biodiversité.

La création de l'Office national de la biodiversité, issu de la fusion entre l'AFB et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, annoncée en fin d'année, ne remet pas en cause cette convention ni ses engagements.

Audit de l'établissement par l'IGF et le CGEDD

L'établissement a reçu en février la visite de quatre inspecteurs issus pour moitié de l'Inspection générale des finances et pour moitié du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Missionnés par le ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et le ministre de l'Action et des Comptes publics, ils ont travaillé sur l'ensemble des opérateurs de l'eau et de la biodiversité afin de trouver de nouvelles pistes d'efficacité dans l'action publique, à la suite des profonds changements induits par la loi Biodiversité de 2016 (compétences transférées aux collectivités locales, refonte des circuits financiers entre l'Etat et ses opérateurs…).

Ils ont été très sensibles au discours de vérité tenu par le président Henri Couderc sur le rôle du Parc national des Cévennes dans la vitalité économique et sociale de ce territoire rural, et l'importance d'avoir à la fois une gouvernance proche du territoire et une tutelle ministérielle, dans l'esprit de la loi de 2006.

Les inspecteurs ont rendu en juin un rapport dont la richesse et la qualité ont été unanimement saluées. Son contenu portait essentiellement sur l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et a confirmé le modèle des parcs nationaux en l'état.







La mise en oeuvre du plan loup dans le Parc national

La position de l'établissement vis-à-vis de la problématique de la prédation des troupeaux s'inscrit pleinement dans l'objectif fixé par la charte : contribuer activement au maintien de l'agropastoralisme en étant un territoire d'expérimentation du plan national d'action sur le loup, piloté au niveau local par les préfets.

Concrètement, les actions de l'établissement relèvent de trois champs : la réalisation des constats de dommage dans le cœur du Parc (ainsi que dans l'aire d'adhésion en Lozère et sur le territoire « non cœur » des communes cœur dans le Gard), le suivi de l'espèce et l'aide aux éleveurs dans la mise en œuvre des mesures de protection.

En 2018, les agents de l'établissement ont effectué 20 constats de dommage sur des troupeaux, dont 11 ont donné lieu à une indemnisation des éleveurs pour « prédation avérée et responsabilité du loup non écartée». Les équipes ont également tenu une permanence pour réagir le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans les 24 heures suivant l'appel d'un éleveur.

Au cours de l'hiver 2017-2018, les agents ont également réalisé 67 prospections et parcouru au total 585 km : huit indices de présence « retenu loup » ont été relevés et validés par le réseau loup de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. L'effectif minimum retenu a été d'un individu dans la zone de présence permanente « Grands Causses – Mont Lozère » à la fin de l'hiver. Il n'y a pas eu d'opération de hurlements provoqués au cours de l'été. En 2018, les membres du réseau loup ont renseigné 18 fiches d'indices de présence, principalement des observations visuelles. Un excrément a été ramassé sur le massif du mont Lozère et a permis de confirmer génétiquement la présence de l'espèce et d'identifier un individu mâle.

Enfin, l'établissement public a délivré deux avis favorables en réponse à des demandes d'autorisation de tir de défense dans le cœur du Parc. Au total, vingt autorisations pluriannuelles sont en cours de validité fin 2018. Ces autorisations permettent aux éleveurs de se défendre en cas d'attaque sur leurs troupeaux. L'établissement est aussi intervenu en tant que médiateur dans certaines situations conflictuelles opposant des professionnels ou des clients d'activités touristiques et des propriétaires de chiens de protection des troupeaux.

Ipamac fête ses 20 ans

Le réseau des parcs naturels du Massif Central, constitué de onze parcs naturels régionaux et du Parc national des Cévennes, a fêté ses 20 ans à l'automne. Depuis 1998, il concoure au développement du Massif Central par la mise en œuvre de projets concrets et innovants, pour que le Massif Central reste une montagne habitée, préservée, dynamique, capable d'attirer et de maintenir des entreprises et des actifs.

Ses actions en faveur du développement durable du Massif Central s'organisent autour de plusieurs axes : la préservation et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique – trame verte et bleue, forêts anciennes, biodiversité des milieux ouverts herbacés pour le maintien et le développement de l'agriculture… - ; l'accueil et les solidarités comme sources d'attractivité et de développement territorial – projets artistiques autour du « vivre ensemble à la campagne », problématique de mobilité dans les zones de montagne peu denses, Bistrots du Massif Central…- ; le tourisme durable pour le développement d'une offre touristique emblématique du territoire – animation du volet 3 de la CETD, concours « Un autre tourisme s'invente ici », *cluster* Tourisme durable ; l'itinérance – relance de la GTMC VTT, identification de nouvelles formes d'itinérance…

Ipamac bénéficie depuis de nombreuses années du soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et du Gip Massif Central qui réunit les quatre régions concernées et gère les fonds européens du programme opérationnel Massif central.

UNION EUROPÉENNE

cget



Les parcs nationaux français se mobilisent face aux changements globaux

Les présidents et les directeurs des parcs nationaux français se sont retrouvés du 15 au 17 octobre à Cassis, dans le Parc national des Calanques, pour faire le point sur des grands dossiers transversaux et partager une vision commune avec l'AFB et le ministère de la Transition écologique et solidaire, avec en tête l'échéance de 2020, cap du plan gouvernemental sur la biodiversité et année de l'accueil à Marseille du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Quelques jours après la publication du nouveau rapport sur l'urgence climatique du Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), ils ont décidé de lancer devant la presse un appel à une mobilisation rapide et massive pour lutter contre les effets des changements globaux et la perte de biodiversité. « Sentinelles de la nature », les parcs nationaux sont témoins et victimes du réchauffement climatique et de ses conséquences directes sur le monde vivant, la santé et l'économie. Ils contribuent déjà fortement à la mise en oeuvre du Plan biodiversité 2020.

Face aux constats alarmants du Giec, et en écho à une mobilisation grandissante des citoyens, les parcs nationaux ont affirmé leur détermination à intensifier leurs actions, en lien étroit avec l'AFB en partageant les expériences vécues et les solutions adoptées sur leurs territoires depuis 50 ans.

Ainsi, ils se sont engagés à :

- développer des solutions fondées sur la nature pour conforter la résilience des filières économiques locales ;
- partager leurs expériences réussies de gestion et de conservation à destination des « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- renforcer leurs missions d'éducation à la nature partout où cela est possible, en créant des aires marines et terrestres éducatives et en promouvant un dispositif de « parcours en nature » ;
- renforcer la protection de leurs espaces emblématiques ;
- se mobiliser fortement pour réduire les pollutions lumineuses et développer des projets de réserves internationales de ciel étoilé pour préserver la biodiversité nocturne ;
- développer en outre-mer des partenariats sur la préservation de la biodiversité avec les pays voisins ;
- se mobiliser pour une stratégie ambitieuse de création d'aires protégées.

Le Parc rejoint le Club développement durable des établissements publics

Premier des parcs nationaux à s'engager dans la démarche, le Parc national des Cévennes a adhéré le 3 octobre 2018, aux côtés de l'AFB, au Club développement durable des établissements et entreprises publics du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce club rassemble près de 80 organismes, aux tailles et missions très diverses, dans l'objectif de favoriser une réflexion stratégique et la mise en œuvre du développement durable dans leurs politiques internes et externes. Coordonné par le ministère de la Transition écologique et solidaire et présidé par la commissaire générale au développement durable, il permet de capitaliser et de diffuser des connaissances, ainsi que d'échanger sur des bonnes pratiques.

L'État a fixé comme objectif aux parcs nationaux français d'être des territoires d'excellence et d'innovation en matière de développement durable. Depuis 2006, les établissements publics gestionnaires de ces espaces ont non seulement pour mission de protéger leurs patrimoines naturel et culturel remarquables mais aussi de les accompagner dans un développement économique et social durable et exemplaire, et d'éduquer et de sensibiliser les populations dans ces domaines.

L'établissement public du Parc national des Cévennes a conduit ces dernières années un travail important en faveur de la transition énergétique en aidant les communes du territoire à améliorer leur éclairage public et à lutter ainsi contre la pollution lumineuse, démarche récompensée par l'obtention le 13 août 2018 du label *Réserve internationale de ciel étoilé*.





Politiques européennes et internationales

L'établissement se mobilise autour de Natura 2000

L'établissement public est en charge de l'animation de quatre sites Natura 2000 qui se situent en grande partie dans le cœur du Parc : la ZPS « Les Cévennes » et les ZSC « Combe des Cades », « Mont Lozère » et « Massif de l'Aigoual et du Lingas ». Du fait de cette superposition des espaces et d'une convergence des objectifs, les nombreuses actions que mène l'établissement en faveur des habitats naturels et des espèces communautaires ne sont pas clairement valorisées au titre de Natura 2000.

En 2018, en accord avec la Direction départementale des territoires de la Lozère et la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Occitanie, l'établissement s'est donné pour objectif de contribuer plus visiblement au réseau européen de préservation de la biodiversité.

Cette volonté s'est traduite notamment par :

- l'accueil et la co-organisation de la rencontre annuelle des animateurs des sites Natura 2000 de la Lozère (visites de terrain et échanges) et la participation à la réunion du réseau Gardois ;
- l'identification « Natura 2000 » de plusieurs animations du programme « Un été avec le Parc » ;
- la contribution au projet d'une exposition pédagogique « Natura 2000 en Lozère » réalisée par des écoliers (mise en œuvre en 2019) ;
- l'alimentation du système d'information SIN2, base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000.

L'établissement a également accompagné des acteurs privés dans le montage de contrats Natura 2000 dans le cadre d'appels à projets du Programme de développement rural 2014-2020. Ainsi, un contrat forestier visant la préservation d'arbres sénescents, déposé par le groupement forestier « Rousses et Bassurels » avec l'appui technique de l'établissement, a été accepté.

Au second semestre, le Parc a également déposé, en son nom, un projet de contrat Natura 2000 portant sur la création d'une lavogne sur la commune de Cassagnas (lieu-dit La Baume). Une réponse est attendue pour le début de l'année 2019.

Enfin, le Parc national des Cévennes a été représenté dans différents comités de pilotage de sites Natura 2000 localisés en aire d'adhésion (ZSC Gardon de Mialet, Gorges du Tarn et de la Jonte, Tarn Tarnon Mimente, Gardon de Saint-Jean). Il a ainsi contribué à la coordination des différentes démarches et au partage des connaissances sur le territoire élargi.

NATURA 2000

Contribution au programme scientifique « L'homme et la biosphère »

Élue en 2018 au poste de vice-président du conseil d'administration de l'association Mab France, la Réserve de biosphère des Cévennes s'est fortement impliquée dans la vie du réseau des réserves de biosphère françaises par l'intermédiaire de ses représentants, Michèle Manoa, administratrice et Stéphan Garnier, coordinateur.

L'année a permis de définir la nouvelle stratégie des réserves de biosphère de France à l'horizon 2030 et de préciser comment elles contribueront aux objectifs de développement durable. Un séminaire s'est tenu en Cévennes au printemps et deux conseils d'administration dédiés ont été organisés auxquels l'établissement public a participé en tant que gestionnaire de la Réserve de biosphère des Cévennes.

En réponse à la demande du conseil international de coopération du programme Mab, formulée à l'issue de l'examen périodique de la Réserve de biosphère des Cévennes en 2014, celle-ci a fourni un rapport complémentaire en septembre 2018 : il présente les améliorations apportées dans la continuité des périmètres de la Réserve de biosphère (zone tampon en particulier) à l'issue de la seconde période d'adhésion à la charte ouverte aux communes. Un avis définitif sur le maintien de la désignation des Cévennes comme Réserve de biosphère sera formulé avant juin 2019.

Cette année a aussi été marquée par la reconnaissance officielle de Biosphera comme Maison de la Réserve de biosphère des Cévennes ; une partie de son exposition permanente présente le programme Mab, le réseau national et la Réserve de biosphère des Cévennes. Ce lieu géré par le syndicat des hautes vallées cévenoles constituera un relais local de sensibilisation de tous les publics au développement durable et aux actions portées par l'établissement public.

Enfin pour la cinquième année consécutive, l'établissement a participé aux Trophées des Réserves de biosphère de France en organisant sur son territoire le concours du SylvoTrophée et en participant à l'évènement national du réseau qui s'est tenu le 30 novembre 2018 au siège de l'Unesco à Paris. L'établissement avait choisi en 2018 de mettre à l'honneur les propriétaires forestiers qui mettent en œuvre une gestion durable de leur forêt.









Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual

Une nouvelle dynamique pour le site des Pises

La réflexion lancée en 2015 sur le devenir du barrage des Pises a abouti fin 2018 à la cession de l'ouvrage situé en cœur de Parc national au Conseil départemental du Gard au titre des Espaces naturels sensibles. Outre le barrage, ce sont 65 ha dont 12 ha de plan d'eau qui font l'objet de ce projet qui doit permettre de valoriser ce site exceptionnel pour ses milieux naturels et ses paysages.

L'établissement public du Parc national des Cévennes contribue à l'opération à hauteur de 344.000 € et demeurera un acteur important aux côtés du Conseil départemental. Un plan de gestion du site sera rédigé pour intégrer les enjeux de préservation des milieux et des espèces et faciliter l'accueil du public pour une découverte respectueuse de la quiétude des lieux et de la faune sauvage.

Le Conseil départemental du Gard, qui dispose des compétences techniques nécessaires à la gestion de ce genre d'ouvrage, va engager rapidement les premières études avant une rénovation complète dans les 3 ans.

Des locaux de vente directe plus spacieux pour les producteurs de l'Aigoual

L'agrandissement de la boutique de producteurs Terres d'Aigoual, au col de la Serreyrède, s'est achevé fin novembre. L'établissement public a eu en 2018 l'occasion de manifester son soutien sans faille à cet outil de commercialisation de produits agricoles en circuit court. Le climat de confiance noué avec les producteurs aura permis de gérer dans les meilleures conditions les aléas de ce chantier qui s'est avéré difficile. Cette réalisation sera suivie en 2019 d'aménagements extérieurs du col pour participer à la requalification de l'offre touristique de la destination Aigoual menée par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires dans le cadre du Pôle nature quatre saisons.

Valleraugue, première commune APIcité du Parc

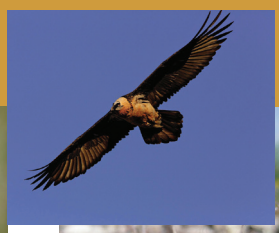
Accompagnée par l'établissement public pour mener ses programmes de suppression de l'usage de produits phytosanitaires, de rénovation de l'éclairage public et de déploiement de son atlas de la biodiversité communale, la commune de Valleraugue – Val d'Aigoual aujourdhui - a naturellement fait appel aux équipes du Parc pour compléter son dossier de candidature au label APIcité de l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF).

Cette démarche récompense les politiques locales en faveur de la préservation de l'abeille et de la biodiversité et a donc reçu le label avec 3 abeilles, soit le niveau de labellisation le plus élevé proposé par l'UNAF pour les communes aux démarches « exemplaires ». Val d'Aigoual possède également un rucher- tronc dont la rénovation a fait l'objet d'un contrat patrimoine qui s'est terminé en 2018.

Un exemple à suivre pour valoriser une convergence des politiques locales favorables à la préservation des pollinisateurs sauvages et domestiques dont les services écosystémiques sont souvent méconnus.








Massif Causses-Gorges

Y'a du génie dans le désert !

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sud Lozère a organisé à Florac-Trois-Rivières du 3 au 5 octobre 2018 un colloque intitulé « Y'a du génie dans le désert ! ». L'événement a réuni plus de 120 personnes. Il avait l'ambition de montrer les initiatives locales et le dynamisme de ce territoire de moyenne montagne. Transition énergétique, mobilité, attractivité, création de richesses ont été au nombre des thèmes abordés durant les 2 jours de débats et d'ateliers auxquels l'établissement public du Parc a contribué. La journée de terrain a permis aux participants de rencontrer des porteurs de projets privés et publics. Plusieurs témoins extérieurs ont enrichi les échanges tout au long du colloque : élus, techniciens de parcs, chercheurs, consultants, acteurs associatifs…

Ste-Enimie accueille la Journée avec le Parc

La manifestation annuelle « Une journée avec le Parc» s'est tenue le 9 septembre à Ste Enimie, sur la commune de Gorges-du-Tarn-Causses. Cette journée d'animations organisée par l'établissement public et le bourg -hôte a pour but de faire (re)découvrir aux habitants du territoire les missions, les actions et les agents de l'établissement, en lien avec les richesses naturelles et culturelles du Parc national.

L'établissement et plusieurs partenaires locaux ont proposé une dizaine de randonnées et de visites à partir du village, des expositions et des animations à la salle des fêtes et devant l'office du tourisme. Plus de 200 personnes au total ont participé aux activités, parmi lesquelles : descentes du Tarn en canoë et découverte de la biodiversité aquatique ; découverte de l'architecture typique des gorges et des causses, et du travail de la pierre sèche ; atelier de dessin et de lecture de paysages ; initiation à l'escalade et sensibilisation à la biodiversité des rochers ; randonnée à VTT à assistance électrique à la rencontre des dolmens et menhirs de la commune, biodiversité au potager…

Le suivi de la chenille du papillon Apollon

Un stagiaire de a consacré six mois au suivi de l'apollon (*Parnassius Appolo*) sur les causses de Sauveterre et Méjean L'apollon est l'un des papillons les plus menacés d'Europe. Ses chenilles se nourrissent uniquement de feuilles d'orpins, très présentes sur les affleurements rocheux des pelouses des causses calcaires. Le but du stage était de réaliser un ensemble de prospections sur les 12 sites historiques d'observation des chenilles de ce papillon sur les causses. Les prospections ont montré que le papillon était encore présent sur 8 des 10 sites historiques du Méjean et sur les 2 du Sauveterre. Au total, 574 chenilles de papillon ont été comptées sur les dalles à orpins sélectionnées. Le travail rigoureux et exhaustif n'avait jamais été mené pour l'apollon. Il constitue une base de départ pour les prospections qui seront intégrées à la stratégie scientifique de l'établissement et à la base de données SIG.

Journées de comptage des gypaètes barbus

L'établissement a participé le 6 octobre aux journées annuelles de comptage des gypaètes barbus organisées par l'*International Bearded Vulture Monitoring* à l'échelle de l'arc alpin, du sud Massif Central et de la partie orientale des Pyrénées. L'objectif de cette opération est d'avoir une vision claire de l'ensemble de la population, d'identifier les individus issus des programmes de réintroduction (grâce aux marquages alaires et aux balises) et de préciser leurs déplacements. Les trois gypaètes alors présents sur le territoire des Grands Causses ont été observés ce jour-là : il s'agit de Layrou, Adonis et Arcana. Depuis, Calendreto s'est joint à eux après un périple dans les Pyrénées et en Espagne.







Massif Mont Lozère

Chantier de réouverture des milieux à la Vialasse

Dans la continuité du chantier de réouverture des milieux sur la plaine du Tarn, en 2016-2017, l'établissement public a lancé cette année un chantier similaire sur sa propriété au lieu-dit « La Vialasse » sur la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère. Ces travaux répondaient à des enjeux agricoles, culturels et paysagers, et environnementaux

Si les objectifs de ces deux coupes étaient identiques, les conditions de réalisation et la nature des milieux se sont avérées bien différentes. A la Vialasse, la topologie du terrain, l'existence d'un seul accès à la parcelle et la forte densité de blocs de granite n'ont pas permis d'exploiter la totalité des boisements prévus dans le projet initial. Au final, 15 ha ont été traités soit environ 75 % de la surface d'étude.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Environnement Bois Énergie, qui a extrait de la parcelle près de 2000 tonnes de bois ; l'abattage a été réalisé à l'aide d'une pelle équipée d'un sécateur afin de faciliter la reprise du couvert végétal. La totalité des bois a été valorisée sous forme de bois énergie.

Un protocole de suivi des pratiques pastorales et du couvert végétal a été mis en place sur ces parcelles afin de pouvoir juger à long terme des effets de ces travaux de réouverture au regard des objectifs initiaux attendus

de paysagiste) ont profité pleinement des apports de l'association Vergers de Lozère.

Le site du Rocher du Trenze fait peau neuve

Le rocher du Trenze, falaise emblématique du mont Lozère qui domine le village de Vialas, accueille depuis de nombreuses années les passionnés d'escalade. Des équipements ont été installés au fil des ans à l'initiative d'amateurs éclairés, réguliers ou de passage, sans aucun plan d'ensemble et sans prise en compte des enjeux fonciers, environnementaux ou de sécurité. Conscients du caractère exceptionnel des lieux et des dangers liés à l'utilisation d'aménagements vieillissants, les élus de Vialas ont lancé un projet de modernisation du site d'escalade en misant sur une pratique plus douce et compatible avec son caractère naturel.

Dans le cadre du pôle de pleine nature et avec le soutien de nombreux, la commune a défini un projet global prenant en compte tous les enjeux, dont celui de la présence d'une aire de nidification du faucon pèlerin : pour ce dernier point, l'outil « périmètre de quiétude » a été mobilisé avec succès.

Le secteur de « la grande dalle», compatible avec les enjeux environnementaux, a été sécurisé et modernisé pour le rendre accessible à tous les publics. En parallèle, un gros travail d'enlèvement d'équipements a été engagé auquel l'établissement public a contribué sur sa propriété à hauteur de 2 500 €. La commune a identifié et équipé a minima des zones dédiées à une pratique originale, le trad. Aujourd'hui, elle contractualise avec les propriétaires privés pour assurer la sécurité et la gestion du site dans la durée. Le comité de pilotage précisera en 2019 les actions à réaliser pour améliorer les conditions d'accueil des pratiquants et l'accès au site.







Massif Piémont cévenol

Accueil du Tour de France à Saint-Paul-le-Jeune

Le 21 juillet, l'étape Saint-Paul-les-Trois-Châteaux/Mende du Tour de France 2018 a conduit les concurrents à traverser les trois communes ardéchoises du Parc national, ainsi que plusieurs communes du piémont cévenol avant de rejoindre le mont Lozère. L'entrée dans le Parc se faisant par l'Ardèche, la commune de Saint-Paul-le Jeune a accueilli une animation conjointement avec l'établissement public. Une grande bâche « Bienvenue dans le Parc national des Cévennes », tenue par des habitants de la commune dans un grand champ, était bien visible des caméras dans l'hélicoptère. Le Parc national des Cévennes a été cité et montré à l'antenne en direct. Cent tee-shirts aux couleurs du Parc ont été distribués, une opération qui a remporté un vif succès. L'événement a été l'occasion de présenter le Parc et d'échanger avec de nombreux locaux et visiteurs de manière informelle et conviviale !

Journée de la laine à Génolhac : 7ème édition

Pour la septième année consécutive, le Parc national a organisé la Journée de la laine, avec la commune de Génolhac et l'association Objectif Laine, le 25 août au cœur du village de Génolhac. Cette journée a accueilli quarante exposants de la région et du Massif Central. Des animations tout public ont rythmé la journée : tissage, tonte, feutrage, projection de film, conférence… Pour mettre en scène la laine et le mouton, un concours original a été lancé « Design-moi un mouton ». Cinq prix ont été remis. Les participants ont laissé leur imagination et leur créativité s'exprimer sous toutes les formes : feutre, sculpture mariant trois matières pierre-métal-laine, tapis, figuratif, abstrait… Le jardin de la maison de Font-Vive était ouvert au public pour l'occasion afin d'accueillir quelques moutons de différentes races, un atelier de plantes tinctoriales, un atelier-enfant de tissage et des professionnels présentant le tissage et le nettoyage de la laine.

Appui aux travaux pour la valorisation du patrimoine

L'église romane du 12e siècle de Saint-Paul-le-Jeune montrait des signes de vétusté mettant en péril les fresques et les peintures de la nef, du chœur et de l'ensemble de l'intérieur. La commune avait sollicité l'établissement public en 2015 pour une participation financière aux travaux de restauration à hauteur de 5 000 euros. L'inauguration de la fin des travaux s'est déroulée le 8 septembre 2018.

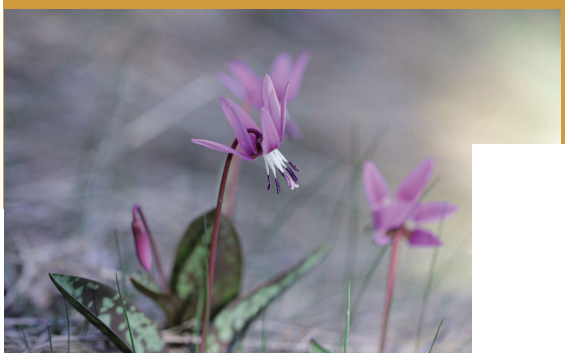
De même, l'église romane du 12e ou 13e de Ste Cécile d'Andorge a subi les effets du temps et des intempéries. La commune avait sollicité en 2016 le soutien de l'établissement public pour les travaux de réfection de la toiture et obtenu une subvention de 4 666 euros. Les travaux ont été effectués cette année.











Massif Vallées cévenoles

L'accompagnement de l'établissement dans la lutte contre les chiens divagants

L'établissement public a aidé pendant plusieurs mois la commune de Ventalon-en-Cévennes à faire face au problème d'une meute de chiens divagants présente sur son territoire cœur et aire d'adhésion. Outre un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens, un arrêté de l'établissement public autorise la capture et la saisie des chiens errants en zone cœur. Les agents du Parc ont donc posé deux cages-pièges, organisé une veille et mis en place des actions de sensibilisation. A la demande de la commune, une action au fusil hypodermique a également été entreprise. Mais cette technique n'est efficace que si les animaux peuvent être observés à une distance de tir de 20 m et dans de très bonnes conditions – chiens à l'arrêt, météo favorable… -, ce qui n'a pu être le cas. Au final, trois chiens ont été capturés et identifiés comme féraux, c'est-à-dire sauvages, nés dans la nature.

SOS busards cendrés

Pour la deuxième année consécutive, les agents de l'établissement ont déposé dans des landes naturelles des vallées cévenoles des formes représentant des femelles busard en train de couver. Objectif : inciter les busards à recoloniser des sites où ils étaient présents historiquement et à y nidifier. Cinq couples ont fréquenté ces lieux et tenté de s'y reproduire. Les agents ont constaté des interactions entre les oiseaux et les moules. Malheureusement, la reproduction a échoué sans doute du fait d'un printemps pluvieux et d'une trop faible ressource alimentaire. Parallèlement, un stagiaire a travaillé sur l'espèce : il a décrit les différents milieux favorables au busard et proposé des mesures de gestion pour conserver les landes naturelles. Des chantiers d'aménagement de ces landes seront entrepris en 2019 en lien avec les propriétaires. Des contrats patrimoine seront également mis en place avec certains exploitants, afin de les associer à la conservation des habitats naturels favorables aux busards.

St-Privat-de-Vallongue, Capitale française de la biodiversité 2018

La commune de St-Privat-de-Vallongue a été désignée Capitale française de la biodiversité 2018 dans la catégorie « village », un concours organisé notamment par l'Agence française pour la biodiversité et « Plante & Cité ». Accompagnée par l'établissement public du Parc national, la commune mène de nombreuses actions en faveur de la préservation de la nature : ABC, transition rapide vers « le zéro pesticide », repas « bio » issus de produits en circuits courts pour les écoliers, lutte contre la pollution lumineuse en lien avec la Réserve internationale de ciel étoilé… Les actions et projets de St-Privat sont une belle illustration des partenariats obtenus sur un territoire rural où se coordonnent diverses démarches de projet : parc national, réserve de biosphère, espace naturel sensible…

Les 30 ans de la Garance Voyageuse

Pour les 30 ans de l'association, les administrateurs de la Garance Voyageuse ont souhaité organiser, sur le territoire du Parc et en liaison étroite avec l'établissement public, une manifestation grand public à destination de leurs adhérents et sympathisants mais aussi ouverte très largement aux habitants des vallées cévenoles. Cette manifestation s'est déroulée du 1er au 3 juin. La contribution de l'établissement s'est traduite par le prêt d'expositions sur la flore des Cévennes et par l'accompagnement de sorties de découverte des particularités floristiques . A l'issue d'uneconférence de Francis Hallé, point d'orgue des 3 jours de manifestation, un échange avec la salle était organisé, moment privilégié à l'occasion duquel le chargé de mission flore du Parc a pu, aux côtés du professeur, répondre aux nombreuses questions du public sur la flore des Cévennes et sur les actions entreprises pour la préserver.

La gestion de l'établissement public

Autorisations d'emplois

Les moyens en personnel attribués à l'établissement public se portent à 84,8 ETPT et 75,5 ETP pour 2018, soit -2 ETPT et -1 ETP par rapport à 2017. L'établissement termine l'exercice avec 84,72 ETPT et 75,5 ETP consommés.

L'année 2018 a vu l'arrivée de 9 agents permanents en remplacement des départs, ainsi que celle d'agents recrutés en accroissement temporaire d'activité et d'agents saisonniers.

Les départs sont le fait de 4 accès à la retraite, 2 mutations, 2 démissions, 1 demande de disponibilité, plusieurs passages à temps partiel, la fin des contrats des agents recrutés en accroissement temporaire d'activités ou saisonniers.

L'établissement accueille 2 emplois d'avenir et 2 emplois hors plafond : l'un consacré à l'animation du projet « agriculture biologique » (0,4 ETP) et le second sur un des volets du projet Laubamac (0,6 ETP).

L'enveloppe des dépenses de personnel se monte à 5 232 162,18€ en fin d'exercice. Elle suit une augmentation régulière depuis 2015, malgré la diminution d'effectifs, en lien avec plusieurs réformes conduisant à une revalorisation des rémunérations depuis 2016. L'année 2018 est cependant marquée par un palier de faible progression par rapport à 2017, consécutif aux départs à la retraite et démissions de l'année.

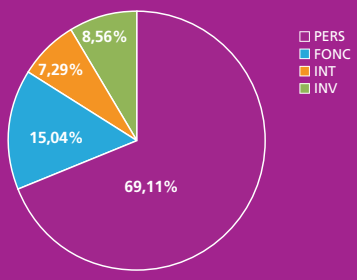
Autorisations budgétaires

La contribution versée par l'AFB est de 6 714 918 €. La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde excédentaire de 215 892 €.

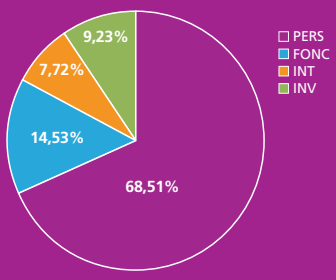
DÉPENSES			RECETTES	
	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	5 231 940 €	5 232 162 €	902 043 €	Recettes fléchées
Dépenses de personnel	4 376 913 €	4 377 136 €	1 750 €	Recettes propres fléchées
Contributions employeur au CAS Pension	855 026 €	855 026 €	570 995 €	Autres financements publics fléchés
Intervention	551 921 €	589 747 €	329 297 €	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	1 138 758 €	1 109 689 €	6 950 473 €	Recettes globalisées
Investissement	648 135 €	705 026 €	26 733 €	Autres financements de l'Etat
			208 822 €	Recettes propres
			6 714 918 €	Autres financements publics
TOTAL DES DEPENSES	**7 570 754 €**	**7 636 623 €**	**7 852 515 €**	**TOTAL DES RECETTES**
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		**215 892 €**	**0**	**SOLDE BUDGETAIRE (déficit)**

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

Autorisations d'engagement consommées par enveloppe



Crédits de paiement consommés par enveloppe



Réalisations par domaine d'activités

Les dépenses réalisées par destination (domaine d'activités) sont agrégées dans le tableau suivant par enveloppe (fonctionnement, intervention, investissement).

Les interventions sont les subventions accordées par l'établissement au territoire.

Domaines d'activités et activités	Fonctionnement		Intervention		Investissement	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	63 459 €	75 607 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1-1 Acquisition de connaissances	56 328 €	68 476 €	0 €	0 €		
1-2 Administration et diffusion des connaissances	4 131 €	4 131 €				
1-3 Contribution à des programmes de recherche	3 000 €	3 000 €				
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	28 422 €	28 422 €	352 841 €	350 000 €	3 099 €	3 099 €
2-1 Surveillance du territoire et des usages	258 €	258 €				
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	28 164 €	28 164 €	2 841 €	0 €	3 099 €	3 099 €
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager			350 000 €	350 000 €		
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	79 137 €	119 542 €	196 148 €	171 053 €	80 855 €	191 755 €
3-1 Agriculture	19 552 €	13 763 €	26 065 €	25 990 €	20 066 €	20 066 €
3-2 Sylviculture	2 963 €	13 291 €	3 444 €	0 €	48 165 €	171 690 €
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	14 968 €	6 148 €	55 177 €	50 318 €		
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	1 339 €	1 339 €	23 150 €	22 915 €		
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	3 600 €	48 394 €	56 147 €	49 859 €		
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux			32 166 €	21 971 €		
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin						
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	0 €	1 891 €			12 625 €	0 €
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	21 600 €	21 600 €				
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	15 116 €	13 116 €				
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	210 690 €	217 450 €	0 €	0 €	417 146 €	348 845 €
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	4 440 €	4 440 €				
4-2 Sensibilisation, animation,accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	18 487 €	19 087 €				
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	87 473 €	84 720 €			409 949 €	341 649 €
4-4 Outils de communication de l'EPPN	100 290 €	109 203 €			7 196 €	7 196 €
5 Piloter la politique du Parc national	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	€
5-1 Animation et évaluation de la charte						
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines						
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales						
6 Gérer l'établissement public	757 049 €	668 669 €	2 932 €	68 693 €	147 034 €	161 326 €
6-1 Management général	33 374 €	28 013 €				
6-2 Gestion financière						
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	723 675 €	640 655 €	2 932 €	68 693 €	147 034 €	161 326 €
6-4 Gestion des ressources humaines (formation)						
TOTAL	1 138 758 €	1 109 689 €	551 921 €	589 747 €	648 135 €	705 026 €

Les recettes encaissées

Les recettes encaissées se répartissent de la manière suivante, par origine et projet concerné :

Objet	Recettes 2018
FONCTIONNEMENT	
SCSP	6 714 918 €
ASP Emplois avenir	26 733 €
Recettes propres (régie, locations, ventes...)	201 036 €
Fonds européens	
Mil'Ouv (titre 2014)	27 845 €
Life Gypaète	38 334 €
Autres recettes Etat fléchées	
FNADT Mil'Ouv	16 915 €
FNADT Laubamac	74 205 €
FNADT Forêts anciennes	6 788 €
Autres recettes publiques fléchées	
Agence AG zéro pesticides	23 840 €
Ademe AMI Dynamic bois	24 979 €
Ipamac	13 145 €
Collectivités locales	
Commune Pont de Montvert	2 748 €
CD48 Cham du Pont	3 000 €
Mécénat	1 750 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**7 176 236 €**
INVESTISSEMENT	
Fonds européens	
Maison du Parc (titre 2017)	14 583 €
Cabanes pastorales (titres 2017 et 2018)	271 093 €
Autres recettes Etat fléchées	
MTES maison du Parc	70 000 €
MTES forêts anciennes	69 840 €
MTES bâtiments	91 550 €
Collectivités locales	
Cabanes pastorales (titres 2017 et 2018)	159 214 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**676 279 €**
TOTAL GÉNÉRAL	**7 852 515 €**

Les recettes propres de l'établissement concernent les ventes de produits et les locations, et intègrent 12 934 € issus de cessions d'éléments d'actif (matériel imprimerie, poêle à bois, vieux véhicules).

La quasi intégralité des subventions prévues au budget est réalisée :

- soldes des opérations achevées : AMI (Ademe), Life Mil'Ouv (Europe et FNADT), Zéro pesticide (Agences de l'eau), cabanes pastorales (Région et Europe),
- acomptes des opérations démarrées en 2016 : forêts anciennes (FNADT), Laubamac (Etat), GMF (livret braille).

Des subventions non prévues ont été versées :

- demandes de versement anticipé réalisées à la demande de la tutelle pour les opérations forêts anciennes et restauration de bâtiments pour un montant de 161 393 €.

Certaines recettes inscrites au budget n'ont pu être encaissées en 2018 :

- forêts anciennes : solde de l'aide européenne (44 415 €),
- Géonature : solde AFB demandé mais non encaissé (8 000 €),
- maison du Mont Lozère : solde de la subvention européenne (3 055 €),
- belvédère Aire de Côte : solde GMF (belvédère Aire de Côte et matériel adapté) demandé mais non encaissé (5 500 €),
- boutique de produits agricoles de la Serreyrède : solde MTES (13 567 €).

soit un total de 74 537 €.

Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 327 579 €.
La capacité d'autofinancement se monte à 53 528 €.
La diminution du fonds de roulement est de 328 387 €.
Le niveau de fond de roulement se monte à 1 806 271 € et la trésorerie de fin d'année à 1 881 473 €, indicateurs d'une situation financière saine.

Le niveau de trésorerie durant l'année 2018 n'a pas connu de période de tension. Le plan de trésorerie fait apparaître une variation de trésorerie annuelle de +230 156 €. La trésorerie de fin d'année permettra notamment de faire face aux dépenses restant à payer (engagements juridiques restant à payer à la fin de l'année 2018), qui se décompose comme suit :

	Niveau des restes à payer au 31/12/2018	Observations
Fonctionnement hors personnel	118 459 €	Marchés uniformes ONCFS, relevé de surfaces des propriétés de l'établissement, connaissances pollinisateurs, prestations écotouristiques, animation Laubamac, animation CESC, renouvellement flotte mobiles, travaux d'entretien bâtiments, commandes diverses non facturées fin 2018
Intervention	302 185 €	Subventions au territoire accordées antérieurement à 2018 ou en 2018 non soldées
Investissement	314 829 €	Promesses de vente forêts anciennes, MOE aménagements extérieurs Serreyrède, béal Mas Camargue, coMO maison du Parc Florac , travaux maison de Fontvive, cour du château, expositions, pôle de pleine nature, équipement régie de recettes
TOTAL	735 473 €	

Les restes à payer sont en réduction de 200k€ par rapport à 2017, ce qui indique une meilleure gestion des consommations des crédits en cours d'année.

Les marchés publics

Dix-huit marchés à procédure adaptée ont été passés en 2018 : prestations d'intérim, élaboration du guide de l'éclairage public, maîtrise d'œuvre pour les aménagements extérieurs du centre d'information de la Serreyrède, travaux du sentier d'interprétation de La Roque, conception/réalisation de l'exposition ciel étoilé, synthèse des connaissances sur les pollinisateurs, prestation de ménage des locaux, prestation de visites d'évaluation éco-touristiques, reportages photographiques, conception et pose de panneaux autoroutiers, conception-réalisation de l'exposition du centre d'information de Génolhac, prestation de métrage des bâtiments, conception des dispositifs d'interprétation du mas de la Barque et du pic Cassini, travaux de réhabilitation de la maison Font-Vive, aménagements de la cour du château, accompagnement au déploiement et à l'utilisation du logiciel EVA.

L'établissement s'est associé à plusieurs groupements de commandes : Préfecture de Région (maintenance ascenseur et monte-charge, assurances), ONCFS (logiciel de commande en ligne des vêtements et uniformes de police de l'environnement).

Il a également renouvelé sa convention avec l'UGAP pour le remplacement de deux véhicules légers et d'un fourgon.

Une pensée pour ceux qui sont partis

Notre collègue

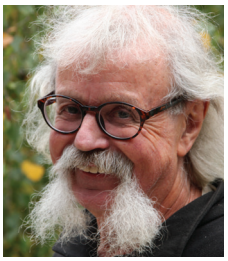


Marie-Hélène Da Costa a rejoint les étoiles à l'automne… Son esprit repose dans le ciel des Alpes qu'elle aimait tant. Technicienne Accueil et Sensibilisation au Parc national de 2010 à 2016, sur le massif Causses Gorges, elle se battait depuis des années contre la maladie. Si les équipes de l'établissement et les habitants du territoire sont très attristés, ils garderont le souvenir d'un petit bout de femme toujours souriant et de bonne humeur, plein de vie, passionné et doté d'une immense force morale. Tous ont une pensée pour sa famille, tout particulièrement son compagnon, Thierry, et leurs deux enfants.

Les personnalités



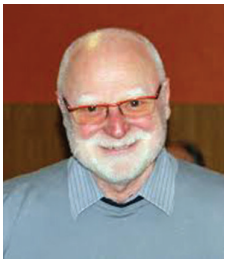
Le conseil scientifique du Parc national a perdu en mars dernier l'une de ses personnalités les plus fidèles, son vice-président, **Jean-Paul Chassany**. Cet ingénieur agronome, chercheur à l'Inra, s'intéressait au développement rural dans les zones considérées comme marginales. Il a longtemps travaillé sur les grands causses et notamment le Méjean, dans le cadre de l'observatoire lancé dans les années 70. En a résulté l'ouvrage co-dirigé avec Capucine Crosnier, *Les grands causses, terres d'expériences*. Il a également étudié la châtaigneraie et chacun peut lire ou relire *Le renouveau de la châtaigneraie cévenole*. D'origine lozérienne, il était très attaché au Parc national qu'il considérait comme une région d'innovation sociale veillant à un équilibre entre économie et environnement préservé. Il a enfin beaucoup milité et travaillé pour l'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondial de l'Unesco.



Comme aiment à le dire ses compagnons artisans bâtisseurs en pierre sèche, **Roland Mousquès** s'en est allé « voir ailleurs si les pierres ne sont pas plus rondes »… Cet artiste de la pierre, membre de la commission Architecture du Parc national, était toujours prêt à donner de son temps pour échanger, donner un avis, son avis d'artisan (néo)cévenol mais aussi celui d'homme d'ouverture et de réflexion. Arrivé en Cévennes en 1970, ce maçon a été l'un des fondateurs de l'association des Artisans bâtisseurs en pierre sèche (ABPS). A ce titre, il a contribué à de nombreux documents, projets et chantiers portés ou aidés par le Parc national. Actif dans la vie locale, il fut notamment moteur pour la restauration du Moulin de Bonijol, à Figeirolles, récompensée par un prix attribué par Maisons Paysannes de Lozère en 2018.



Michel Vieilledent, maire d'Ispagnac, est décédé brutalement en mai 2018. Il avait été élu à la tête de la commune en mai 2014. Guylène Pantel lui a succédé.



Jacques Sanfilipo, maire de Courry, est décédé le 8 août 2018 à l'âge de 75 ans. Il avait été élu en mai 2014. Son premier adjoint, Jean Bernard, lui a succédé.

CRÉDITS PHOTOS

Agents du Parc : Baptiste Algoet, Eddie Balaye, Marian Benoît, Hélène Bouchard-Seguin, Jérôme Boyer, Bruno Daversin, Laurence Dayet , Régis Descamps, Bruno Descaves, Sandrine Descaves, Eric Dessoliers, Yann Dissac, Claire Dutray, Jocelyn Fonderflick, Christophe Fourcade, Stéphan Garnier, Guy Grégoire, Emilien Hérault, Gael Karczewski, Manon Laniece, Régine Leducq, Philippe Lucas, Isabelle Malafosse, Jean-Pierre Malafosse, Natacha Maltaverne, Yannick Manche, Julien Marie, Hervé Picq, Olivier Prohin, Valérie Quillard, Richard Scherrer, Nathalie Thomas, Laurette Valleix, Catherine Vambairgue

Autres photographes : Arnaud Bouissou, Arnaud Bouissou, Zacharie Bruyas, Conseil départemental du Gard, Guillaume Cannat, Anne-Sylvaine Chassany, Antoine Herrera, Etienne Jammes, Ismaël Khelifa, Jérôme Lafond, Mairie d'Ispagnac, Mairie de Courry, Michel Monnot, I. Sorro, Atelier Tuffery, Olivier Vinet

Mise en page : C Com' Cha • Impression : Parc national des Cévennes.

Nuits des Cévennes

Parc national des Cévennes
6 bis, place du Palais • 48400 Florac
Tél. : +33 (0)4 66 49 53 00
Fax : +33 (0)4 66 49 53 02
Courriel : info@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes ROUERGUE